

PROCES VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 2 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 2 mars à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Services à Montmorillon, sous la présidence de M. Michel JARRASSIER,

Étaient présents : M. ROLLE MILAGUET, M. LAUER, Mme LEGRAND, Mme CHABAUTY, M. DEBIAIS, M. JEANNEAU, M. RICHEFORT, M. DAUBISSE, M. VIAUD E., Mme DESROSES, M. PAGÉ, Mme GALBOIS, M. DAVIAUD, M. ANDRODIAS, M. MELON, Mme PROT, M. RABAN, M. SELOSSE, Mme METIVIER LOPEZ, M. PREHER, M. GERMANEAU, M. ARGENTON, Mme CHEGARAY, M. MADEJ, Mme TRICHARD, M. MORAND, Mme THIMONIER, Mme MAUPIN, M. SAVARD, M. BLANCHET, Mme WASZAK, M. MARTIN C., M. BOYARD, M. MAILLET A., Mme VAREILLE, Mme ROBUCHON, M. BATLLE, M. BOIRON W, M. AUBIN, M. SIROT, M. GLAIN, M. TABUTEAU A., M. HUGUENAUD, Mme JEAN, M. PORTE, M. COSTET, M. TABUTEAU JP, M. DIOT, Mme RAIMBERT, M. MAILLET H., M. PUYDUPIN, M. ROYER, M. MONNAIS, Mme ABAUX, Mme LOUIS- DUPONT, Mme BAUVAIS, Mme BOURGOIN E., M. VIAUD C., M. GOURMELON, M. GANACHAUD,

Pouvoirs : M. CHARRIER à Mme JEAN, M. VARESCON à M. DAUBISSE, Mme PLAS à M. MARTIN, M. DULAC à M. MAILLET, Mme CHABAUD à M. BLANCHET, Mme BURBAUD à Mme ABAUX, M. de CREMIERS à M. SELOSSE,

Excusés : M. LUTEAU, M. FAROUX, M. FAUGEROUX, M. SOUCHAUD, Mme TABUTEAU, M. DAILLER, Mme ANDRE,

Assistaient également : M. BREGEARD, M. MARTINIERE, M. NIQUET, M. REBIC M. MONCEL, Mme TOURON, M. AUVE, Mme FOUSSEREAU, M. COLIN, M. QUIEVREUX, Mme MARTINEAU,

Sont désignés secrétaires de séance : M. MADEJ et M. MARTIN

Date de convocation : le 23 février 2023

Nombre de délégués en exercice : 77

Date de publication : le 13 mars 2023

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de votants : 68

OUVERTURE DE SEANCE

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 2 février 2023 a été approuvé à la majorité :

Pour	64	Contre	2	Abstention	0	Ne prend pas part au vote	0
------	----	--------	---	------------	---	---------------------------	---

■ Préambule :

- Programmation des forums de la transitions 2023 de la CCVG

Il est demandé aux élus de remplir un document concernant la programmation des forums, afin de déterminer les sujets abordés lors des ateliers.

- Présentation -l'ambroisie se développe sur le territoire de la CCVG

Franck MAGNON présente un document concernant le développement de l'ambroisie sur le territoire. Le document va être envoyé aux communes. (cf annexe 1)

ORDRE DU JOUR

CC/2023/21 : Débat d'Orientation Budgétaire et rapport d'orientation budgétaire 2023

CC/2023/22 : Aide de la CCVG pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

CC/2023/23 : Syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA) : Adhésion de deux nouveaux EPCI au Syndicat

CC/2023/24 : SEM PATRIMONIALE – désignation des représentants de la CCVG

CC/2023/25 : Acquisition d'une parcelle à Saint Martin l'Ars appartenant à Mme VERRIER

CC/2023/26 : Acquisition d'une parcelle à Saint Martin l'Ars appartenant à M. et Mme VILLECHANGE

CC/2023/27 : « Révision de la Fiche projet pour la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Valdivienne »

CC/2023/28 : Aides financières exceptionnelles auprès des associations de la piscine de l'Allochon Montmorillon

CC/2023/29 : Demande des subventions (DETR – DSIL – FONDS VERT FRICHE) pour les travaux d'urgence de l'ancien Hôpital de Montmorillon

CC/2023/30 : « Réhabilitation/extension de l'espace enfance jeunesse Simone Veil à Montmorillon » Modification du plan de financement (1ère tranche)

CC/2023/31 : Création d'un grade d'adjoint administratif et la possibilité de recruter un contractuel sur ce poste

CC/2023/32 : Création d'un grade d'adjoint technique et la possibilité de recruter un contractuel sur ce poste

CC/2023/33 : Création d'un grade d'Attaché territoriale et la possibilité de recruter un contractuel sur ce poste

CC/2023/34 : Création d'un grade d'ingénieur principal

CC/2023/35 : Création de postes saisonniers

DELIBERATIONS

CC/2023/21 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

La Commission « Finances », réunie le 20 février 2023 a pris connaissance du rapport d'orientation budgétaire et a élaboré le projet de Débat d'Orientation Budgétaire 2023.

Les Co-Présidents de la Commission présentent aux membres du Conseil Communautaire les orientations budgétaires 2023.

Après délibération, le Conseil Communautaire prend acte des remarques faites en Conseil et valide à la majorité :

Pour	60	Contre	3	Abstention	3	Ne prend pas part au vote	2
------	----	--------	---	------------	---	---------------------------	---

- Le Débat d'Orientation Budgétaire et le rapport d'orientation budgétaire 2023 ci-joint, (cf annexe 2)
- Charge les Co-Présidents et la Commission des finances d'établir le Budget Primitif 2023 en fonction de ces orientations, compte tenu des informations données relatives aux principales orientations de la Loi de Finances 2023 et après présentation de la proposition de Débat d'Orientation Budgétaire.

Fait et délibéré en séance
Les jours, mois et an que dessus

Le Président précise que le DOB a été préparé sans augmentation des taux d'imposition et de la taxe GEMAPI.

H. MAILLET indique que concernant les charges de personnel, il y a un déséquilibre hommes/femmes.

Marie R. DESROSES indique qu'il faudrait faire un graphique dans les différentes filières (administratif, technique...) car les rémunérations sont différentes.

JM. BATLLE indique que pour le point santé, il existe une ligne concernant la prospection des professionnels de santé, est ce qu'il y a des nouvelles à ce sujet.

C. BAUVAIS indique que la prospection continue, il y a quand même eu des recrutements. Il ne faut pas faire d'impasse sur la prospection sur les sites web, il faut rester visible.

C. RAIMBERT indique que globalement, les communes se sentent un peu délaissées avec seulement une aide de 5 000 € par an. Quand des communes n'ont pas d'infrastructures économiques, c'est bien plus compliqué.

C. DAVIAUD indique que la commune de Gouex, a une piscine communautaire, mais participe à hauteur de 18 500 € par an à travers l'attribution de compensation.

M. JARRASSIER indique qu'il faut penser au territoire global.

C. RAIMBERT précise que pour les communes qui ont plus de retombées c'est plus facile, pour les petites communes, c'est dérisoire.

J. GANACHAUD précise que la CCVG est là pour le territoire, mais pas pour les communes. Les communes sont complémentaires des unes des autres.

CC/2023/22 : AIDE DE LA CCVG POUR L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Le Président rappelle que dans le PCAET de la CCVG un des objectifs est de « Se déplacer plus sobrement sur notre territoire » en proposant des alternatives à la voiture individuelle.

Il rappelle également que dans l'Espace Régional de Proximité Sud Vienne (ERIP) animée par la CCVG sur notre territoire ainsi que sur celui de la Communauté de communes du Civraisien en Poitou, il est fait état par l'ensemble des partenaires (acteurs économiques,

chambres consulaires, associations, ...) que les entreprises sont à la recherche de collaborateurs. Un des freins aux demandeurs d'emploi est la mobilité : avoir le permis de conduire, disposer d'un moyen de locomotion, ...

Pour apporter une réponse à ce constat, il est proposé la mise en place d'une aide de la CCVG à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE). Le Président propose les critères suivants :

- Le demandeur devra avoir sa résidence principale sur le territoire de la CCVG,
- Être une personne physique avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 €,
- Une seule aide par ménage sur une période de 5 ans,
- 500 € sous condition d'un contrat d'apprentissage pour les personnes mineures,
- 300 € sous condition d'un projet professionnel pour les adultes.

Le Président rappelle que le Gouvernement pour soutenir le pouvoir d'achat a renforcé le bonus écologique en août 2022 pour l'acquisition d'un VAE avec 400 € d'aide et il n'est plus nécessaire de bénéficier de l'aide locale.

Cette aide sera allouée sous réserve de produire les justificatifs nécessaires :

- Le formulaire d'aide à l'achat dûment complété et signé,
- La copie (recto/verso) de la pièce d'identité du demandeur,
- Une copie de la facture d'achat où sera notée le nom du demandeur,
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois,
- Une copie du contrat d'apprentissage ou du contrat de travail ou tout document présentant le projet professionnel,
- Un relevé d'identité bancaire.

La commission Mobilité en date du 19 décembre 2022 a émis un avis favorable.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

Pour	59	Contre	6	Abstention	1	Ne prend pas part au vote	2
------	----	--------	---	------------	---	---------------------------	---

- D'approuver le versement d'une aide pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique selon les critères définis ci-dessus,
- D'autoriser le Président ou son représentant à attribuer les subventions sur la présentation des justificatifs cités ci-dessus dans la limite des crédits inscrits.

Fait et délibéré en séance

Les jours, mois et an que dessus

JM. BATLLE demande s'il faut rester habiter sur le territoire un certain temps pour bénéficier de cette aide.

M. JARRASSIER indique que si l'aide est attribuée à un apprenti, normalement il reste sur le territoire, le temps de ses études.

CC/2023/23 : SYNDICAT MIXTE VIENNE ET AFFLUENTS (SMVA) : ADHESION DE DEUX NOUVEAUX EPCI AU SYNDICAT

Le Président rappelle que la Communauté de Communes Vienne & Gartempe (CCVG) adhère au SMVA pour l'exercice de la compétence GEMA sur les bassins de :

- la Vienne sur la commune de Valdivienne,
- la Dive de Morthemer sur les communes de Valdivienne, Lhonnaizé, Verrières, Bouresse et Saint-Laurent-de-Jourdes
- l'Ozon sur les communes de Lauthiers et Paizay-le-Sec.

Le comité syndical du SMVA en date du 24 janvier 2023 a délibéré favorablement pour l'adhésion de 2 nouveaux EPCI :

- La Communauté de Communes du Haut Poitou pour les communes de Saint-Martin-la-Pallu, Thurageau, Mirebeau, Coussay et Chouppes
- La Communauté de Communes du Pays Loudunais pour les communes de Saires et Verrue.

Il convient d'engager en conséquence une procédure de modification statutaire pour étendre le territoire du SMVA.

En tant que collectivité adhérente du SMVA, il convient à la CCVG de se prononcer sur le projet d'adhésion des 2 nouveaux EPCI.

Cette adhésion permettra une continuité hydrographique des actions du syndicat sur les communes intégrant alors le périmètre.

La commission Transition écologique environnement GEMAPI eau potable en date du 22 février 2023 a émis un avis favorable.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

Pour	64	Contre	2	Abstention	0	Ne prend pas part au vote	2
------	----	--------	---	------------	---	---------------------------	---

- D'approuver l'adhésion des 2 nouveaux EPCI au SMVA :
 - o La Communauté de Communes du Haut Poitou pour les communes de Saint-Martin-la-Pallu, Thurageau, Mirebeau, Coussay et Chouppes
 - o La Communauté de Communes du Pays Loudunais pour les communes de Saires et Verrue.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance
Les jours, mois et an que dessus

CC/2023/24 : SEM PATRIMONIALE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCVG

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du Code Pénal et L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme DESROSES, Vice-Présidente**, quitte la salle pour ne pas participer au débat ni au vote.

Le Président rappelle que le conseil communautaire a validé par délibération en date du 2 février 2023 l'entrée dans le capital social de la SEML Patrimoniale, dans le but de bénéficier de la SAS foncière et la SEMPAT 86 pour des opérations de redynamisation de cœur de ville mais également sur des projets économiques d'envergure locale.

La CCVG doit élire un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au Conseil d'administration de la SEML.

Le Président sollicite les candidatures.

M. JARRASSIER et M. BLANCHET sont candidats.

Après vote à bulletin secret, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

Pour	62	Contre	3	Abstention	0	Ne prend pas part au vote	2
------	----	--------	---	------------	---	---------------------------	---

- De nommer M. JARRASSIER, représentant titulaire et M. BLANCHET, représentant suppléant pour siéger au conseil d'administration de la SEML.

Fait et délibéré en séance
Les jours, mois et an que dessus

CC/2023/25 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE A SAINT MARTIN L'ARS APPARTENANT A MME VERRIER

Vu la délibération CC/2017/247 portant à la prise de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie communautaire » sur l'ensemble de la CCVG.

Vu la délibération CC/2017/248 portant sur la définition de l'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie communautaire ».

Vu la délibération CC/2018/88 portant sur l'approbation du règlement voirie.

Considérant, selon le règlement de voirie, chapitre 1 article 8 concernant l'acquisitions de terrains que l'élargissement des voiries approuvé par les communes en concertation avec la CCVG, les terrains pourront être acquis par la CCVG par voie amiable.

Le Président indique que la voirie communautaire de la Frincardière à Saint Martin l'Ars à fait l'objet d'un élargissement en 1999, dont la régularisation notariale n'avait pas été réalisée à l'époque.

À la suite de l'achat d'une propriété en 2019 et à la réalisation d'un arrêté d'alignement puis d'un bornage, cette problématique a été remise à jour.

Il convient donc de régulariser l'emprise du domaine public par l'acquisition des parcelles H 379 d'une superficie de 42m² et H 381 d'une surface de 137m² ; propriétés de Mme VERRIER. Soit une superficie totale de de 179m² dont la négociation amiable à portée sur un achat pour la somme de 1 354.20€ à la suite de notre rencontre le 9 janvier en mairie de Saint Martin l'Ars en présence de Xavier DIOT et Claude DAVIAUD.

Nous avons reçu une confirmation écrite de Mme VERRIER acceptant cette proposition le 30 janvier 2023.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

Pour	64	Contre	0	Abstention	1	Ne prend pas part au vote	1
------	----	--------	---	------------	---	---------------------------	---

- Approuver l'acquisition des parcelles H379 et H381 pour la somme de 1 354.20 €.
- Approuver la prise en charge du coût de l'acte notarié par la CCVG.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance
Les jours, mois et an que dessus

CC/2023/26 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE A SAINT MARTIN L'ARS APPARTENANT A M. ET MME VILLECHANGE

Vu la délibération CC/2017/247 portant à la prise de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie communautaire » sur l'ensemble de la CCVG.

Vu la délibération CC/2017/248 portant sur la définition de l'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie communautaire ».

Vu la délibération CC/2018/88 portant sur l'approbation du règlement voirie.

Considérant, selon le règlement de voirie, chapitre 1 article 8 concernant l'acquisitions de terrains que l'élargissement des voiries approuvé par les communes en concertation avec la CCVG, les terrains pourront être acquis par la CCVG par voie amiable.

Le Président indique que la voirie communautaire de la Frincardière à Saint Martin l'Ars à fait l'objet d'un élargissement en 1999, dont la régularisation notariale n'avait pas été réalisée à l'époque.

A la suite de l'achat d'une propriété en 2019 et à la réalisation d'un arrêté d'alignement puis d'un bornage, cette problématique a été remise à jour.

Il convient donc de régulariser l'emprise du domaine public par l'acquisition de la parcelle H 383 propriété de M. et Mme VILLECHANGE, d'une superficie de 5m² dont la négociation amiable à portant sur un achat pour la somme de 26€ à la suite de notre rencontre le 9 janvier en mairie de Saint Martin l'Ars en présence de Xavier DIOT et Claude DAVIAUD.

Nous avons reçu une confirmation écrite de M. et Mme VILLECHANGE acceptant cette proposition le 3 février 2023.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

Pour	61	Contre	0	Abstention	1	Ne prend pas part au vote	4
------	----	--------	---	------------	---	---------------------------	---

- Approuver l'acquisition de la parcelle H 383 pour la somme de 26 €.
- Approuver la prise en charge du coût de l'acte notarié par la CCVG.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance

Les jours, mois et an que dessus

CC/2023/27 : « REVISION DE LA FICHE PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A VALDIVIENNE »

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du Code Pénal et L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme BAUVAIS, Vice-Présidente**, quitte la salle pour ne pas participer au débat ni au vote.

Le Président présente au Conseil communautaire une 2^{ème} version de la fiche projet pour la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Valdivienne.

Le conseil communautaire a validé :

- En mai 2022, le projet de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaires sur la commune de Valdivienne.
- En juin 2022, l'offre d'achat du cabinet médical existant pour un montant de 135 000€.

En novembre 2022, la MOE a été attribuée au cabinet LN Architecture. Les 1^{ers} chiffrages faisaient apparaître une augmentation du coût des travaux à hauteur de 564 000€ HT. Des échanges avec l'architecte et l'équipe « projet » ont permis de réduire ce coût de travaux de 120 000€. L'avant-projet sommaire, tel que présenté dans la fiche projet V2, est optimisé au maximum.

Les 1ers échanges avec l'Etat laissent à penser une baisse importante de la subvention DETR escomptée.

La fiche projet V2 présentée en annexe prend donc en compte ces éléments de dépenses supplémentaires et la diminution des recettes prévisionnelles.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

Pour	59	Contre	2	Abstention	2	Ne prend pas part au vote	1
------	----	--------	---	------------	---	---------------------------	---

- d'approuver la fiche projet actualisée, ci jointe, faisant état de l'arrivée de 2 nouveaux professionnels au sein de la maison de santé à construire, (cf annexe 3)
- d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel construit sur la base de l'APS proposé par l'architecte,

- de poursuivre la conduite d'opération,
- de finaliser le projet d'acquisition du cabinet existant
- de présenter toute modification éventuelle de la fiche projet, dès lors que l'économie globale de l'opération viendrait à évoluer significativement,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance
Les jours, mois et an que dessus

CC/2023/28 : AIDES FINANCIERES EXCEPTIONNELLES AUPRES DES ASSOCIATIONS DE LA PISCINE DE L'ALLOCHON MONTMORILLON

Le Président informe le Conseil communautaire que la piscine de l'Allochon a été fermée pour travaux (du 16/12/22 au 19/2/2023). Les deux associations occupantes ont donc sollicité la CCVG pour des aides financières exceptionnelles.

1. Aquarillon – association de plongée :

L'association compte 43 licenciés dont 15 jeunes (à partir de 8 ans) et 7 encadrants bénévoles diplômés.

Des solutions ont été trouvées durant la fermeture en proposant des cours aux adultes les mardis, mercredis, et jeudis à la piscine de CHAUVIGNY et des cours enfants les samedis matins (8h30/10h) toujours à CHAUVIGNY.

Compte tenu de l'horaire matinal proposé à CHAUVIGNY le samedi matin pour les enfants, le club souhaitait pouvoir proposer deux plongées en fosse à CIVAUX sur la période de 5 semaines. Cela concernait 15 enfants.

Une demande a donc été formulée à la collectivité pour la **prise en charge par la CCVG** du coût global d'un montant de **367 €**.

2. Demande du Club Nautique Montmorillonnais – association de natation :

L'association compte 230 licenciés dont 66 jeunes (à partir de 3 ans) et 2 encadrants salariés diplômés.

Durant la fermeture de la piscine, les activités loisirs adultes ont été arrêtées jusqu'à la réouverture. Le club avait anticipé en amont en proposant des cotisations au trimestre.

Les cours et activités enfants ont été délocalisés sur d'autres piscines (Le Blanc, Poitiers, Civaux).

Les conséquences financières ont été importantes avec 3 756 € de recettes en moins engendrées par l'arrêt des activités adultes et 2 035 € de frais supplémentaires (coût des trajets et coût de la location des lignes d'eau pour les activités jeunes).

Une demande a donc été formulée à la collectivité pour la **prise en charge par la CCVG** du coût global d'un montant de **5 791 €**.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

Pour	57	Contre	3	Abstention	1	Ne prend pas part au vote	4
------	----	--------	---	------------	---	---------------------------	---

- d'accorder des aides financières exceptionnelles aux deux associations occupantes de l'Allochon en raison de la fermeture pour travaux et des conséquences

financières engendrées par celle-ci : 367 € TTC pour Aquarillon et 5791 € TTC pour le Club Nautique Montmorillonnais (sous réserve de présentation des justificatifs comptables),

- d'autoriser le Président ou son représentant à engager les fonds nécessaires aux règlements de ces aides exceptionnelles.

Fait et délibéré en séance

Les jours, mois et an que dessus

CC/2023/29 : DEMANDE DES SUBVENTIONS (DETR – DSIL – FONDS VERT FRICHE) POUR LES TRAVAUX D'URGENCE DE L'ANCIEN HOPITAL DE MONTMORILLON

Le Président rappelle l'achat de l'ancien hôpital de Montmorillon en décembre 2021 pour y établir notamment le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) lié à la convention Pays d'art et d'histoire et un conservatoire des arts à rayonnement intercommunal.

Suite à l'acquisition du bâtiment, plusieurs visites et expertises ont lieu avec le service Bâtiments de la CCVG. Il s'est avéré que certaines parties du bâtiment doivent subir urgemment des travaux pour des raisons de sécurité et de maintien du bâtiment.

En effet, la toiture est en mauvais état. Des fuites ruinent les plafonds rampants en lattis et plâtre à de nombreux endroits (chapelle, bureaux, etc...). Si les travaux ne sont pas engagés rapidement, la charpente pourrait être touchée.

Un portail entre l'ancien hôpital et les services techniques du centre hospitalier de Montmorillon doit être installé afin de fermer l'accès à la cour intérieure du bâtiment, qui à ce jour, est en libre accès.

Une visite avec les services de l'ABF a également eu lieu à ce sujet. Aucune opposition de principe sur la réfection de la toiture n'a été émise, en amont du projet CIAP et dans le cadre de la demande de protection Monuments historiques. L'étude de demande de protection Monument historique sera menée parallèlement.

Les travaux de toiture et la réalisation du portail devront respecter les demandes de l'Architecte des bâtiments de France.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DÉPENSES	MONTANT HT EN €	RECETTES	%	MONTANT HT EN €
Réfection de la toiture	465 500 €	DETR	19,86%	100 000 €
Réalisation du portail	20 000 €	DSIL	4,97%	25 000 €
Prestations intellectuelles :		Fonds Vert FRICHE	55,17%	277 800 €
-Relevés 3D : 7 900 €				
-Économiste de la construction : 2 300€	18 000 €	Autofinancement CCVG	20,00%	100 700 €
-Coordination SPS : 1 878 €				
-Aléas et imprévus : 5 922 €				
TOTAL HT	503 500 €	TOTAL HT	100%	503 500 €

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

Pour	58	Contre	4	Abstention	0	Ne prend pas part au vote	3
------	----	--------	---	------------	---	---------------------------	---

- de valider la demande de subvention DETR auprès des services de l'Etat pour un montant de 100 000 € HT, soit 19,86 % du coût total HT,
- de valider la demande de subvention DSIL auprès des services de l'Etat pour un montant de 25 000 € HT, soit 4,97 % du coût total HT,
- de valider la demande de subvention Fonds Vert FRICHE auprès des services de l'Etat pour un montant de 277 800 € HT, soit 55,17 % du coût total HT,
- d'autoriser le Président, ou son représentant légal, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance

Les jours, mois et an que dessus

CC/2023/30 : « REHABILITATION/EXTENSION DE L'ESPACE ENFANCE JEUNESSE SIMONE VEIL A MONTMORILLON » MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT (1ERE TRANCHE)

Le Président rappelle la délibération CC/2022/10 du 17 février 2022 validant la fiche projet « Réhabilitation/extension de l'espace enfance/jeunesse Simone Veil à Montmorillon », la délibération CC/2022/72 du 30 juin 2022 modifiant le plan de financement et la délibération CC/2023/12 du 2 février 2023 validant le plan de financement de la tranche 1.

Il rappelle également la délibération CC/2017/167 du 29 juin 2017 relative à la mise à disposition du bâtiment par la commune de Montmorillon, dans le cadre de l'exercice de la compétence petite enfance, enfance et jeunesse.

Faisant suite aux besoins de financement dû aux coûts estimés de création de plateforme, d'implantation, de transport et de mise en service de bâtiments modulaires temporaires, à l'inflation et à la possibilité de financement supplémentaires si phasage en deux tranches, il convient de modifier et de réajuster le plan de financement prévisionnel, toutes taxes comprises de la 1^{ère} tranche du projet.

Tranche 1 : Installation crèche provisoire + Coût maîtrise d'œuvre du projet

Modules temporaires équipés (convecteurs, extincteurs, climatiseurs, armoires électrique, alarmes, détecteurs de présence, rampe P.M.R...) aux normes petite enfance, pour une surface de 200 m2 environ pour une durée de location de 18 mois (Aout 2023 – janvier 2025).

Nature de la dépense	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC	Nature de la recette	Montant
Honoraires MO	99 200	119 040	Etat DSIL	100 000
Etudes	9 000	10 800	Etat DETR	50 000
OPC	20 000	24 000	FCTVA (16,404 %)	69 690
Frais de consultation	2 500	3 000	Reste à charge CCVG	205 150
Dépôt permis construire	15 000	18 000		
Viabilisation plateforme et réseau	45 000	54 000		
Mise en service et implantation de modules temporaires	122 500	147 000		
Déménagement crèche	3 334	4 000		
Aménagement intérieur et extérieur site temporaire	20 834	25 000		
Provision divers aléas	16 667	20 000		
TOTAL	354 035	424 840	TOTAL	424 840

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

Pour	60	Contre	1	Abstention	1	Ne prend pas part au vote	3
------	----	--------	---	------------	---	---------------------------	---

- d'approuver la modification du plan de financement prévisionnel, du projet « Réhabilitation/extension de l'espace enfance/jeunesse S. Veil à Montmorillon - 1^{ère} tranche »
- de solliciter les subventions relatives à l'opération « Réhabilitation/extension de l'espace Enfance/Jeunesse S. Veil à Montmorillon - 1^{ère} tranche »
- d'autoriser la poursuite de la conduite d'opération selon les modalités présentées,
- de présenter toute modification éventuelle de la fiche projet, dès lors que l'économie globale de l'opération viendrait à évoluer.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce projet.

Fait et délibéré en séance
Les jours, mois et an que dessus

CC/2023/31 : CREATION D'UN GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF ET LA POSSIBILITE DE RECRUTER UN CONTRACTUEL SUR CE POSTE

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L332-8
Vu Le tableau des effectifs.

Le Comité Social Territorial réuni le 21 février a donné un avis favorable.

La commission Ressources Humaines réunie le 21 février a donné un avis favorable.

Afin de remplacer un agent affecté au service bâtiment, la CCVG recruterait un agent en charge de la gestion des dossiers administratifs et budgétaires du service environnement-développement durable sur un grade d'adjoint administratif.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

Pour	60	Contre	3	Abstention	1	Ne prend pas part au vote	1
------	----	--------	---	------------	---	---------------------------	---

- La création d'un grade d'adjoint administratif territorial au 1^{er} mars 2023
- Ce grade pourra être pourvu par un contractuel selon les termes de l'article L332-8 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le code.
- Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ce grade seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en séance

Les jours, mois et an que dessus

CC/2023/32 : CREATION D'UN GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE ET LA POSSIBILITE DE RECRUTER UN CONTRACTUEL SUR CE POSTE

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L332-8

Vu Le tableau des effectifs.

Le Comité Social Territorial réuni le 21 février a donné un avis favorable.

La commission Ressources Humaines réunie le 21 février a donné un avis favorable.

Afin de remplacer un agent affecté au service bâtiment, la CCVG recruterait un agent en charge des travaux d'élagage, fauchage, VRD, de conduite d'engins de travaux publics sur un grade d'adjoint technique.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

Pour	58	Contre	2	Abstention	1	Ne prend pas part au vote	4
------	----	--------	---	------------	---	---------------------------	---

- La création d'un grade d'adjoint technique territorial au 1^{er} mars 2023
- Ce grade pourra être pourvu par un contractuel selon les termes de l'article L332-8 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le code.
- Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ce grade seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en séance

Les jours, mois et an que dessus

CC/2023/33 : CREATION D'UN GRADE D'ATTACHE TERRITORIALE ET LA POSSIBILITE DE RECRUTER UN CONTRACTUEL SUR CE POSTE

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L332-8

Vu Le tableau des effectifs.

Le Comité Social Territorial réuni le 21 février a donné un avis favorable.

La commission Ressources Humaines réunie le 21 février a donné un avis favorable.

Afin de mieux répondre aux enjeux des commandes publiques de la collectivité, la CCVG recruterait un agent responsable de la commande publique des bâtiments sur un grade d'attaché territorial.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°17 du conseil communautaire du 2 février 2023.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

Pour	57	Contre	3	Abstention	0	Ne prend pas part au vote	2
------	----	--------	---	------------	---	---------------------------	---

- La création d'un grade d'attaché territorial au 1^{er} mars 2023
- Ce grade pourra être pourvu par un contractuel selon les termes de l'article L332-8 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le code.
- Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ce grade seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en séance

Les jours, mois et an que dessus

CC/2023/34 : CREATION D'UN GRADE D'INGENIEUR PRINCIPAL

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L332-8

Vu Le tableau des effectifs.

Le Comité Social Territorial réuni le 21 février a donné un avis favorable.

La commission Ressources Humaines réunie le 21 février a donné un avis favorable.

Suite à la délibération du 22 septembre 2022 créant le poste de DGA cadre de vie, un jury a eu lieu et l'agent recruté est titulaire du grade d'ingénieur principal

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

Pour	53	Contre	3	Abstention	2	Ne prend pas part au vote	4
------	----	--------	---	------------	---	---------------------------	---

- La création d'un grade d'ingénieur principal au 1^{er} mars 2023
- Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ce grade seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en séance
Les jours, mois et an que dessus

CC/2023/35 : CREATION DE POSTES SAISONNIERS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.2° ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Vu l'avis positif de la Commission Ressources Humaines en date du 21 février 2023
Le Comité Social Territorial réuni le 21 février a donné un avis favorable.

Considérant le besoin de recruter des agents contractuels pour faire face au besoin liée à un accroissement saisonnier d'activité lié au fonctionnement :

- Des piscines communautaires à Gouex, Saint Savin, Isle Jourdain et Montmorillon. Cet accroissement saisonnier d'activité existe du 1^{er} mai 2022 au 30 septembre 2023
- De l'accueil de loisirs sans hébergement du 1^{er} juin au 31 août 2023
- Du service patrimoine du 1^{er} juin au 30 septembre 2023
- Du service voirie du 1^{er} avril au 30 septembre 2023 (en cas de non recrutement sur les postes permanents)

Les besoins plafonds pour les recrutements d'agent saisonniers sont les suivants :

- Piscine 2023 : 23
 - 9 MNS
 - 5 BNSSA
 - 7 Agents d'accueil
 - 2 Techniciens
- Enfance jeunesse : 3
 - 3 saisonniers
- Patrimoine :
 - 1 saisonnier
- Voirie :
 - 1 saisonnier

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

Pour	56	Contre	2	Abstention	0	Ne prend pas part au vote	1
------	----	--------	---	------------	---	---------------------------	---

- De l'autoriser à recruter des agents saisonniers non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée. Les contrats individuels pourront être sur des durées et quotités de travail moindres.
- La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux grades des agents et variera selon les diplômes et l'expérience professionnelle des candidats retenus. Ces contrats n'ouvrent pas droit à l'indemnité de fin de contrat.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les contrats de travail et tout document relatif à ces recrutements.

Fait et délibéré en séance
Les jours, mois et an que dessus

Au niveau de la Culture, *E. VIAUD* précise qu'il faut recruter un directeur pour les écoles de musique. Il souhaiterait participer aux réunions concernant les écoles de musique qui a lieu le 9 mars.

Mme JEAN indique qu'il est invité le jeudi 9 mars à 15h.

Questions diverses :

- *Un rendez-vous avec le DASEN est fixé le 3 mars à 8h pour parler des fermetures de classe.*
Il est précisé qu'un poste a été remis à l'école d'Availles Limouzine.
Maryvonne GALBOIS précise que suite à la rencontre CDEN au titre des maires de la Vienne ; des arguments sont à mettre en avant comme des difficultés apparentes pour les enfants à partir du CE1. Il faudrait un taux d'encadrement pédagogique plus important.
Les classes de Mazerolles et Bouresse vont se retrouver à 4 niveaux, c'est des difficultés à venir aussi pour les enseignants.
- *La conférence des maires concernant le PADD du 5 avril est reportée au 4 mai, avant le conseil*

Secrétaires de séance

M. MADEJ

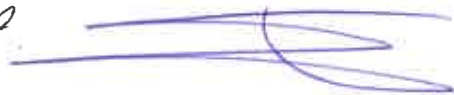


M. MARTIN



Président

M. JARRASSIER



- Présentation -l'ambrosie se développe sur le territoire de la CCVG

ANNEXE N°1

L'ambrosie se développe sur le territoire de la CCVG



L'ambrosie se développe sur le territoire de la CCVG

L'ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante exotique envahissante en provenance d'Amérique du Nord. Elle colonise l'Europe depuis le XVIII^e siècle mais ne s'est réellement installée qu'au milieu du siècle suivant en France. Aujourd'hui, on la trouve sur une grande partie de la moitié sud de la France.

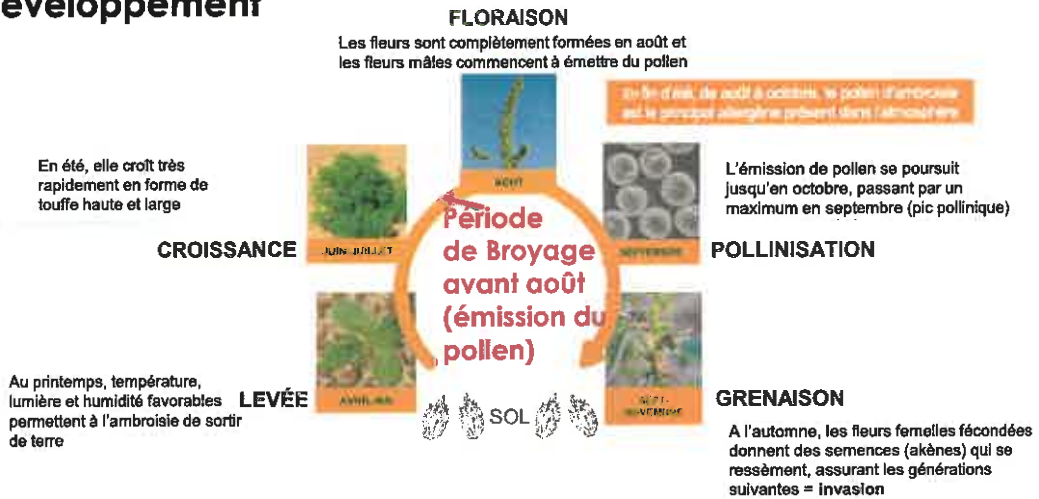
Trois types d'ambrosies existent : L'ambrosie à feuilles d'armoise, l'ambrosie à épis grêles et l'ambrosie trifide. C'est la première qui colonise notre région.



Ambrosie à feuilles d'armoise à différents stades de croissance

L'ambroisie se développe sur le territoire de la CCVG

Le cycle de développement



L'ambroisie se développe sur le territoire de la CCVG

Les nuisances :

Les problèmes de santé publique posés par son expansion géographique sont de plus en plus inquiétants. En Rhône Alpes, première zone d'infestation, 10 % des personnes y sont devenues allergiques.

Au moment de la floraison vers août-septembre, elle libère des grains de pollen transportés par le vent que l'on inhale. Le pollen d'ambroisie provoque des allergies et aggrave les crises d'asthme.

Une exposition répétée peut faire naître des allergies à son pollen comme des rhinites, des conjonctivites et, plus rarement, de l'eczéma et de l'urticaire.



L'ambrosie se développe sur le territoire de la CCVG

La lutte préventive :

Une réglementation nationale a été mise en place en 2017 pour lutter contre les espèces nuisibles à la santé humaine. Au sein de chaque département, le préfet arrête les mesures préventives et curatives à mettre en œuvre et organise la coordination et la mobilisation de tous les acteurs.

Lorsqu'un pied d'ambrosie est observé, il convient de l'éliminer rapidement avant pollinisation. **Un pied d'ambrosie est capable de produire des milliers de graines** qui se diffusent par les activités humaines et se conservent plusieurs années dans le sol.

La lutte est généralement organisée autour d'un **réseau de référents communaux** (un élu, un agent), de randonneurs, d'associations, d'agriculteurs, de particuliers etc... piliers de la lutte.

La présence de l'ambrosie doit être signalée

via la plateforme dédiée www.signalement-ambrosie.fr ou 'signalement ambrosie' sur mobile par Email : contact@signalement-ambrosie.fr ou par téléphone au 0 972 376 888 pour toute info sur la plante, contacter la FREDON à POITIERS au 05.49.62.09.64 ou les services de l'ARS Nouvelle Aquitaine au 09.69.37.00.33



L'ambrosie se développe sur le territoire de la CCVG Tableau des référents communaux

RÉFÉRENTS AMBROSIES COMMUNE DE FREDON (0972 376 888)									
Déclaration plateformes Site Internet : www.signalement-ambrosie.fr Email : contact@signalement-ambrosie.fr Application smartphone : signalement ambrosie Téléphone : 0 972 376 888									
Informations liées à la plateforme									
renseignements divers	NOM	Prénom	Téléphone	e-mail	formé à la détection ambrosie OUVINON	Inscription plateforme signalement	Espèce repérée	Observations diverses	
Monde agricole									
Habitants									
Randonneurs									
Association nature									
Autres									
Elus/services techniques									



ANNEXE N°2

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023



PREAMBULE

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget.

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la loi du 7 août 2015 (loi NOTRe), reprend cette disposition : "Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil communautaire sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8".

La tenue de ce débat répond à un double objectif.

D'une part, il permet d'informer les élus sur la situation économique, budgétaire et financière de la collectivité et de procéder à une évaluation prospective sur les perspectives économiques locales. Il permet, en outre, d'éclairer les élus sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement ainsi que de préciser les engagements pluriannuels intercommunaux.

D'autre part, le débat participe à l'information des administrés et constitue à ce titre un exercice de transparence à destination de la population.

Le Contexte Economique National

La loi de finances pour 2023 a été promulguée le 30 décembre 2022. Elle tient compte de la situation économique du pays et prévoit de nombreux dispositifs pour mettre en œuvre les priorités gouvernementales.

Après un rebond économique en 2021, le conflit en Ukraine et ses conséquences ont créé plusieurs chocs économiques auxquels la France a dû faire face en 2022. En 2023, la croissance est estimée à 1 % (contre 2,5 % en 2022). L'inflation, quant à elle, s'établirait à 4,2 % en moyenne annuelle (contre 5,3 % en 2022) : elle demeurerait encore forte au début de l'année 2023 mais son niveau devrait progressivement diminuer et atteindre environ 3 % en fin d'année. Ces prévisions économiques demeurent néanmoins soumises à un fort aléa notamment en raison de l'évolution incertaine du conflit entre l'Ukraine et la Russie.

La loi de finances pour 2023 prévoit que les recettes fiscales et non fiscales de l'Etat seront de 359,1 milliards d'euros. Le déficit public en 2023 devrait être stable par rapport à l'année précédente et se conformer à l'objectif de -5% (soit 165 milliards d'euros). Le ratio de dépense publique serait de 56,6 % du PIB en 2023 contre 57,6 % en 2022. Le taux de prélèvements obligatoires baisserait également, passant à 44,9 % en 2023 contre 45,2 % du PIB en 2022. Le poids de la dette devrait également se réduire en 2023 pour s'établir à 111,2 % du PIB en 2023 contre 111,6 % en 2022.

La loi de finances pour 2023 doit permettre de réaliser plusieurs objectifs prioritaires pour le Gouvernement.

Protection face à l'urgence énergétique et accélération de la transition écologique

Pour faire face à la hausse des coûts de l'énergie, la loi de finances prévoit le maintien du bouclier tarifaire énergétique : ainsi, les ménages, les petites communes, les toutes petites entreprises (TPE) et les structures d'habitat collectif (établissements pour personnes âgées dépendantes - EHPAD - par exemple) verront la hausse des tarifs de gaz et d'électricité limitée à 15 %. Cette aide a été budgétée à hauteur de 21 milliards d'euros dans la loi de finances.

En outre, un « amortisseur électricité » a été créé pour permettre la prise en charge de 20 % des factures d'électricité pour les petites et moyennes entreprises, associations, collectivités et autres établissements publics qui ne pourraient bénéficier du bouclier tarifaire énergétique.

La loi de finances acte également la poursuite des incitations à la rénovation énergétiques des logements privés via les dispositifs « MaPrimeRénov' Sérénité » et « MaPrimeRénov' ». Les petites et moyennes entreprises (PME) sont également incitées à effectuer des dépenses de rénovation qui seront prises en charge par un crédit d'impôt.

De plus, la loi de finances pour 2023 prévoit que le gouvernement devra présenter tous les ans, au travers d'une annexe au projet de loi de finances, un rapport relatif à l'effort financier mis en œuvre par l'Etat en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments.

La loi de finances traduit également la volonté du Gouvernement d'instituer un nouveau dispositif dit de « leasing social » pour approfondir le verdissement du parc automobile. Cette mesure, dont le budget a été porté à 1,3 milliards d'euros, permettra aux foyers modestes de louer une voiture électrique pour 100 euros par mois.

Soutien de l'emploi et des entreprises

Le Gouvernement a souhaité maintenir sa volonté d'encourager les embauches d'alternants et fixe comme objectif d'atteindre un million de signatures de contrat en alternance d'ici 2027.

La loi de finances pour 2023 prévoit plusieurs autres dispositifs relatifs à la formation. Tout d'abord, une partie des dépenses liées au compte personnel de formation (CPF) devra être financée par les salariés. La loi de finances reconduit également le FNE, formations destinées aux salariés employés dans des entreprises en difficulté ou faisant face à des mutations économiques ou technologiques. Le dispositif « Transitions collectives » est également reconduit en 2023 pour permettre aux entreprises d'accompagner les salariés souhaitant se reconvertir dans des métiers porteurs.

La loi de finances initiale acte également la suppression sur deux ans de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CVAE a été créée en 2010 et constitue l'une des composantes de la contribution économique territoriale (CET) avec la cotisation foncière des entreprises (CFE). Cette contribution est assise sur la valeur ajoutée produite au cours de l'année de référence.

La loi de finances prévoit également le prolongement des prêts garantis par l'Etat « résilience » pour cette année. Ces prêts ont pour objet d'aider les entreprises faisant face à un besoin de trésorerie en raison des conséquences du conflit entre l'Ukraine et la Russie.

Soutien de l'Etat aux collectivités territoriales

La loi de finances pour 2023 prévoit une augmentation de 1,1 milliards d'euros des concours financiers de l'Etat à destination des collectivités territoriales par rapport à l'année précédente. 430 millions d'euros sont également dédiés aux collectivités territoriales pour les aider à compenser les effets engendrés par l'inflation sur leurs dépenses de fonctionnement.

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2023

Depuis 2018, le coefficient d'indexation des valeurs locatives n'est plus fixé par le législateur, mais est égal à l'inflation constatée entre l'indice des prix à la consommation de novembre N-1 par rapport à novembre N-2.

Pour 2023, il ressort à +7,1%.

Toutes les bases d'imposition progresseront-elles de +7,1% au moins en 2023 ?

Les valeurs locatives des locaux professionnels ne sont pas indexées par le coefficient de revalorisation forfaitaire, mais actualisées par la révision annuelle de la grille tarifaire.

Ainsi, les valeurs locatives des locaux d'habitation, industriels et des autres locaux à l'exception des locaux professionnels sont revalorisées par le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.

Comment estimer simplement l'évolution des bases pour 2023 ?

Le coefficient de revalorisation à 7,1% est à appliquer :

- A la totalité de la TH résidences secondaires et du Foncier non bâti,
- A la partie de la taxe foncière hors locaux professionnels (article 1518 bis CGI). Le montant des bases de ces locaux figure dans l'état fiscal 1386 diffusé en fin d'année.

Les Principales mesures relatives au bloc communal

La CVAE disparaît

Le gouvernement est parvenu à faire aboutir le budget pour 2023. Un texte copieux pour les collectivités. En effet, celui-ci concrétise l'engagement qu'avait pris Emmanuel Macron lors de la campagne pour l'élection présidentielle de supprimer la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). En sachant que, suivant les arbitrages pris à la fin de l'été, la mesure sera mise en œuvre en deux ans (article 55). La CVAE payée par les entreprises sera réduite de moitié en 2023, puis elle sera entièrement supprimée l'année suivante. La fiscalité sur les entreprises sera allégée au total de près de 8 milliards d'euros. Mais, dès 2023, les collectivités ne toucheront plus de recettes de CVAE. Les communes et leurs intercommunalités seront compensées intégralement par une fraction de TVA égale à la moyenne des montants de CVAE perçus entre 2020 et 2023. La dynamique annuelle de cette fraction sera, elle, affectée à un fonds national de l'attractivité économique des territoires, dont les critères seront définis par décret. Les départements percevront quant à eux une fraction dynamique de TVA.

Dotation globale de fonctionnement : + 320 millions d'euros

En matière de fiscalité locale, la LFI pour 2023 prévoit aussi, entre autres, une extension du nombre des communes pouvant instaurer la majoration de la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires**. En effet, cette faculté ne sera plus seulement réservée aux communes appartenant à une zone d'urbanisation continue de plus de 50.000 habitants. On retiendra aussi qu'après avoir été rendu obligatoire par la loi de finances pour 2022, le partage de la **taxe d'aménagement** entre les communes et leur intercommunalité redevient facultatif dès cette année.

Toujours à noter : l'entrée en vigueur de la mise à jour des paramètres de la **révision des valeurs locatives** des locaux professionnels est décalée de deux ans, de 2023 à 2025 (art. 103). Un report de deux années est également prévu pour la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (art. 106) : celle-ci ne sera prise en compte dans les bases d'imposition locale qu'en 2028 (au lieu de 2026).

En matière de dotations, la LFI pour 2023 amorce une augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF), après 12 années de gel ou de baisse. Avec les 320 millions d'euros supplémentaires engagés par l'Etat, la dotation forfaitaire des communes et la dotation de compensation des intercommunalités à fiscalité propre ne seront pas rabaissées. Au total, "95 % des communes" verront leur DGF "augmentée ou stabilisée" en 2023, selon Bercy. Sur ce montant, 200 millions d'euros seront affectés à la croissance de la dotation de solidarité rurale (DSR) - en sachant qu'au moins 60 % bénéficieront à la part péréquation - et 90 millions d'euros iront à l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU). Cependant, le total de cette enveloppe supplémentaire sera loin de compenser l'inflation, comme l'ont pointé les associations d'élus locaux.

Le texte contient également plusieurs dispositions techniques, d'une importance non négligeable, sur les dotations aux collectivités. Ainsi, les évolutions des attributions de DSR "cible" - qui, pour rappel, bénéficient aux 10.000 communes rurales les plus défavorisées - seront encadrées, à partir de 2023 (article 195). D'une année à l'autre, une commune ne pourra ni subir une perte de plus de 10%, ni enregistrer un gain supérieur à 20%.

Le FPIC évolue

Concernant le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (Fpic, 1 milliard d'euros en 2023), deux décisions importantes ont été prises. D'abord, la condition d'éligibilité liée à l'effort fiscal de l'ensemble intercommunal (celui-ci est dit "agrégé") est supprimée. Depuis 2016, l'effort fiscal devait être supérieur à 1. Sans la mesure, de nombreux ensembles intercommunaux perdraient le bénéfice du Fpic dans les prochaines années.

Une autre mesure met en place une garantie de sortie progressive de l'éligibilité au reversement du Fpic sur 4 années (90%, 70%, 50% puis 25% du reversement perçu l'année précédant la perte d'éligibilité). Jusqu'à présent, les ensembles intercommunaux perdant l'éligibilité au reversement du Fpic percevaient une garantie de sortie d'une année, égale à 50% de l'attribution perçue l'année précédente.

La LFI pour 2023 prévoit, par ailleurs, une enveloppe de 2 milliards d'euros en autorisation d'engagement et 500 millions d'euros en crédits de paiement pour le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, plus connu sous le nom de "fonds vert" (article 131).

Filet de sécurité

En complément, pour "protéger la capacité des collectivités à investir face à la hausse des prix de l'énergie", un "soutien financier de 2,5 milliards d'euros" est déployé, via deux dispositifs, soulignent le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire et le ministre délégué chargé des Comptes publics, Gabriel Attal. D'abord, un **filet de sécurité** centré sur les dépenses énergétiques bénéficiera, sous certaines conditions, à l'ensemble des collectivités et de leurs groupements. Les collectivités qui ne sont pas éligibles aux tarifs réglementés pourront aussi compter sur l'"**amortisseur électricité**". Il s'agira d'une prise en charge partielle par l'Etat de la facture des collectivités, qui interviendra dès que le prix payé sur le contrat dépassera les 180 euros par MWh, dans la limite de 320 euros par MWh.

Un grand absent de la LFI pour 2023 : le "pacte de confiance" qui pouvait permettre de sanctionner des collectivités en cas de dérapage des dépenses de fonctionnement. Le gouvernement a préféré retirer du texte la mesure controversée. On notera qu'il ne l'a pas réintégrée dans l'autre grand texte financier du moment, le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027, dont l'examen parlementaire en nouvelle lecture doit théoriquement se poursuivre au cours du premier semestre 2023. Seul l'objectif (non contraignant) d'évolution de la dépense locale (Odedel) devrait demeurer dans le texte.

Les Objectifs du Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Pour établir le DOB 2023, les Vice-Présidents aux finances ont retenu une hypothèque prudente d'augmentation des bases fiscales à hauteur de 6.5% et sans hausse des taux de fiscalité, tout en maintenant un produit attendu de la CVAE, de l'IFER et de la TASCOM à la même hauteur que 2022 et ce malgré l'absence de production de la centrale nucléaire de Civaux qui risque d'avoir un impact sur la CVAE du territoire. (cet impact pourrait être réduit compte tenu de la suppression de la CVAE décidé par l'Etat.

En outre, le conseil communautaire a validé le principe de développer l'apprentissage au sein de la CCVG. Cette nouvelle action devrait permettre à la Communauté de Communes de pouvoir recruter plus facilement ses agents.

Compte tenu de la crise internationale et de la forte évolution des charges d'électricité et de gaz, le DOB 2023 a introduit un revalorisation des compteurs bleus de l'ordre de 15 %, et la consommation 2022 des compteurs jaunes multipliée par 2.3. Pour ce qui concerne le gaz, la consommation 2022 est multipliée par 2. Une évolution est également appliquée pour le carburant de + 10 %.

Il est difficile aujourd'hui d'estimer les conséquences des hausses des matériaux et matières premières sur l'ensemble des investissements sur les années 2023 et 2024.

La construction du DOB 2023 prend en compte également une optimisation des financements possibles auprès des différents partenaires financiers que sont l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, l'Agence de l'Eau...

Le Conseil Communautaire réuni le 15 décembre 2022 a validé le programme pluriannuel d'investissement (cf. annexe n° 1) qui reprend le projet de territoire 2018/2028 dont Le thème central est de renforcer et développer l'attractivité du territoire.

Les actions notables prévues en 2023 :

Enfance/jeunesse

- Réhabilitation de l'espace Simone Veil à Montmorillon
- Travaux de restauration de la crèche Manège enchanté à Lussac Les Châteaux
- Acquisition de matériel, mobilier et véhicule pour la Maison Bleue à Valdivienne

Sports

- Réouverture de la piscine communautaire à l'Isle Jourdain après 2 années de travaux
- Réhabilitation de la piscine communautaire à Montmorillon phase 1
- Réfection de la toiture du gymnase à Lussac les Châteaux
- Intégration du gymnase de Saint Savin dans les compétences de la CCVG

Patrimoine

- EPCC de ST SAVIN : subvention dans le cadre du 40^{ème} anniversaire à l'inscription à l'Unesco
- Ancien hôpital à Montmorillon : travaux de réhabilitation (toiture et portail)
- Actions pays d'art et d'histoire 2023

Culture

- Poursuite des fonds culturels et appels à projet
- Evolution du soutien aux écoles de musique
- Création d'un nouveau dispositif de soutien aux manifestations culturelles et artistiques novatrices
- Réflexion sur le dispositif « Contrat territorial de lecture »

Santé

- Poursuite de l'ensemble des actions menées dans le cadre du Contrat Local de Santé
- Acquisition et extension de la Maison de Santé de Valdivienne

Développement économique

- Actions en faveur des commerces
- Entretien et aménagement des zones d'activités
- Aménagement de la ZA la Grand'Route à Lussac Les Châteaux

Emploi

- Soutien aux chantiers d'insertions du territoire
- Actions dans le cadre de l'ERIP
- Réalisation d'un diagnostic sur les clauses sociales

Développement Durable

- Poursuite ou mise en place d'actions dans le cadre du PCAET, du PAT et du Plan Paysage
- Mise en place d'un fonds de concours « développement durable photovoltaïque

Aménagement du territoire

- Finalisation du PLUI
- Révision de deux sites patrimoniaux remarquables
- Adhésion à la SEM Patrimoniale

Logement/habitat

- Etude pré-opérationnelle de définition des outils de l'amélioration de l'habitat privé
- Poursuite des aides à la rénovation de l'habitat (OPAH, PIG, Plateforme France Rénov)

Mobilité

- Recrutement d'un chargé de mission
- Mise en place des actions (schéma AVELO 2, Transport à la demande...)

Environnement

- Transfert des 3 techniciens environnement du budget annexe Services Techniques emplois verts vers le budget général
- Externalisation de travaux sur les rivières et sentiers

Chantier d'Insertion

- Transfert des 3 techniciens environnement du budget annexe Services Techniques emplois verts vers le budget général
- Recrutement d'un chef de service « insertion et d'un chef d'équipe
- Acquisitions de matériels divers
- Aménagement de l'atelier Zone Jean Ranger

Tourisme

- Subvention à l'Office de Tourisme Sud Vienne Poitou
- Taxe de séjour

Technique et infrastructure

- Programme de voirie 2023
- Réfection d'ouvrages d'art
- Réparation du barrage d'Asnières sur Blour
- Elagage dans le cadre du déploiement de la fibre
- Prestations de service pour les communes
- Acquisition de matériel et véhicules de voirie

Bâtiments

- Réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage de Montmorillon et Pressac
- Recrutement d'un agent technique/administratif pour le suivi des bâtiments communautaires
- Recrutement d'un technicien affecté à la mutualisation avec les communes
- Installation d'une ombrière sur le site de Lussac
- Travaux de réhabilitation de la crèche à Lussac
- Réfection de la clôture de la gendarmerie à Lussac

Administration générale

- Recrutement de deux directeurs généraux adjoints
- Poursuite du fonds d'aide aux communes à hauteur de 20 000 € sur 4 années ; possibilité de flécher sur du fonctionnement (frais d'électricité, gaz, eau) à hauteur avec un plafonds de 5 000 €/an
- Participation annuelle au Contingent incendie
- Fonctionnement des services généraux de la CCVG

Communication

- Contrat d'apprentissage pour le service
- Magazine affiche hebdo
- Revoir page d'accueil du site internet
- Accord-cadre avec La Poste entre la CCVG et les Communes

Présentation de l'organisation budgétaire

La Communauté de Communes Vienne et Gartempe s'organise budgétairement de la manière suivante :

la nomenclature M57 est en place depuis 2021 avec l'élaboration d'un règlement budgétaire et financier.

Le suivi budgétaire est réalisé au moyen d'un budget général et de 8 budgets annexes et un budget autonome :

- Le Budget général : CCVG

➤ Les budgets annexes :

- CCVG Services Techniques (Infrastructures et emplois verts)
- Ventes (ensemble des opérations réalisées pour le compte d'entreprises)
- Locations (Maisons et pôles santé, Gendarmerie Lussac, hôtels d'entreprises...)
- Circuit du Val de Vienne
- Ile aux Serpents
- Terrains d'aviation (Availles limouzine)
- ZA diverses (ensemble des zones d'activités)
- Collecte et gestion des déchets

➤ Le budget autonome :

- Ombrières (Maison des Services)

Le Bilan d'activité et financier 2022

Les dépenses de fonctionnement

BUDGET PRINCIPAL								
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	évolution 2022/2021
011	Charges à caractère général	2 917 144	3 731 072	3 460 641	3 006 207	4 543 825	4 237 596	-6,84%
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 016 123	4 422 700	4 393 242	5 302 170	2 953 897	3 550 245	21,02%
014	Atténuations de produits	21 896 993	20 864 682	22 737 430	21 385 482	21 984 734	21 893 498	-0,07%
65	Autres charges de gestion courante	1 841 497	3 695 284	3 713 043	2 998 545	3 651 761	3 521 118	-3,59%
66	Charges financières	53 460	36 807	43 524	33 923	27 419	29 543	7,74%
67	Charges exceptionnelles	1 250 466	611 862	1 172 953	561 005	8 004	43 583	440,15%
642	Opérations d'ordre de transferts entre sections	778 217	671 058	818 067	1 097 481	1 121 466	1 201 966	23,00%
Total		32 753 904	33 855 479	35 394 960	32 775 219	34 670 970	34 968 531	0,86%
BUDGET ANNEXE SERVICE TECHNIQUE								
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Taux
011	Charges à caractère général				871 802	1 269 853	1 175 178	8,33%
012	Charges de personnel et frais assimilés				1 526 442	1 613 507	1 691 019	8,88%
65	Autres charges de gestion courante				3	2	3	50,00%
66	Charges financières					627	1 287	100,00%
67	Charges exceptionnelles					10 503	17 244	64,57%
642	Opérations d'ordre de transferts entre sections					98 589	135 564	37,09%
Total					2 404 247	2 993 075	3 221 135	7,62%
Total Général					35 179 466	37 664 045	38 189 666	1,30%

Chapitre 011 : baisse de 6 % dû essentiellement à une baisse de travaux réalisés sur la voirie.

Chapitre 012 : Evolution de la masse salariale de 13 % (budget général et budget annexe) dû à la hausse de la valeur du point d'indice et à la révalorisation du régime indemnitaire et des recrutements effectués. Augmentation également de la valeur faciale du chèque déjeuner.

Chapitre 65 : Augmentation de 7 % : Participation du budget général au budget annexe infrastructure (pas de versement en 2021). Versement d'indemnités d'imprévisions aux entreprises.

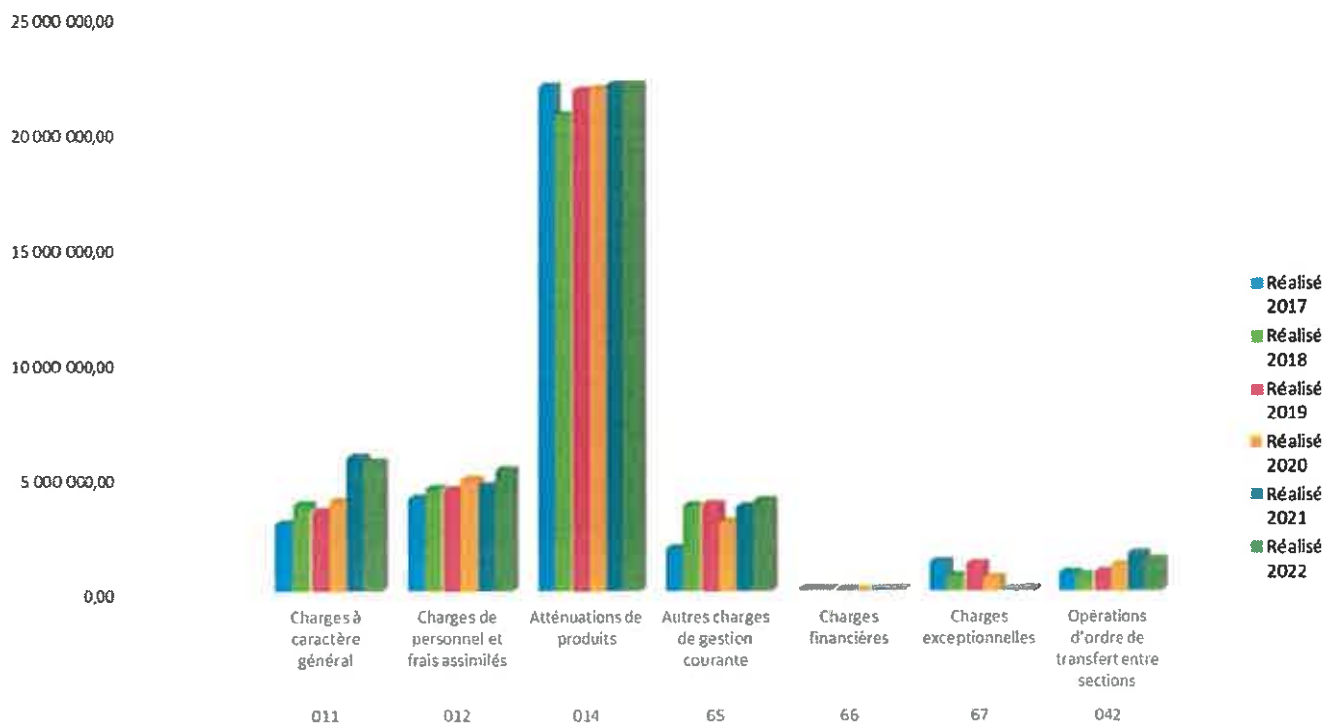
Chapitre 67 : Annulation d'une subvention perçue en fonctionnement et transférée en investissement.

Chapitre 042 :

Budget général : baisse des amortissements et de la vente de matériel

budget annexe : amortissements sur matériels acquis en 2022.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BUDGET GENERAL 2017 à 2022 + BUDGET ANNEXE SERVICE TECHNIQUE 2020 à 2022

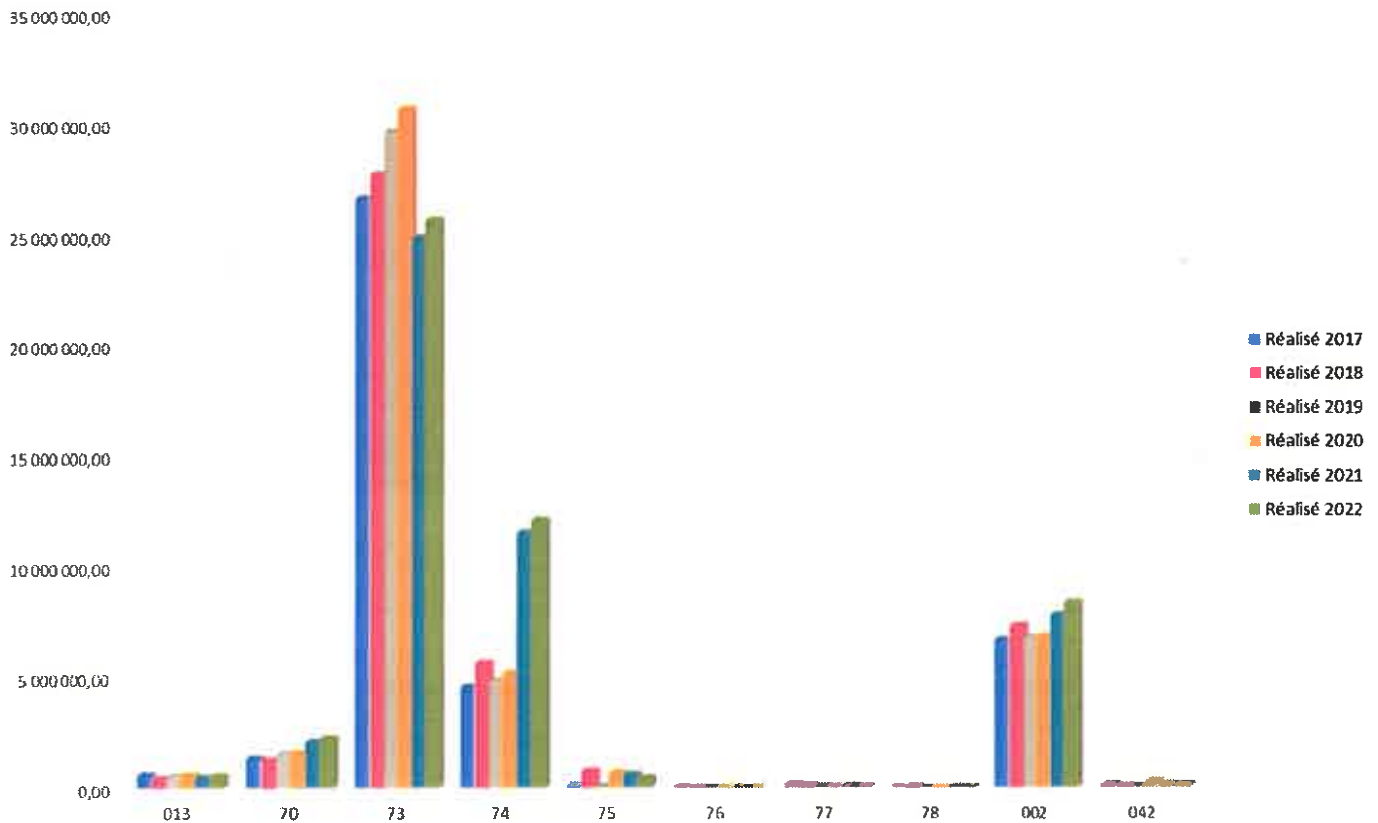


Les recettes de fonctionnement

BUDGET PRINCIPAL							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	évolution 2022/2021
013 Atténuations de charges	1 550 000,00	1 411 487,65	523 133,00	83 179	58 559	162 580	277,25%
70 Produits des services, domaine et ventes diverses	1 413 385,28	1 252 634,25	1 542 601,00	1 68 707	170 204	435 164	253,55%
75 Impôts et taxes	76 801 498,22	27 692 428,65	26 633 029,00	30 635 580	24 832 835	25 617 658	103,59%
74 Dotations, subventions et participations	4 520 715,33	5 617 225,80	4 812 678,00	4 472 022	11 048 319	10 352 502	93,74%
75 Autres produits de gestion courante	84 583,36	752 670,33	55 484,00	52 559	81 593	75 376	92,39%
76 Produits financiers	5 923,32	8 719,79	2 316,00	1 648	1 011	304	29,75%
77 Produits exceptionnels	133 263,57	95 476,44	54 711,00	41 807	58 821	47 121	80,10%
78 Réprises provisions	0,00	58 270,00	0,00	0	0	5 419	0,00%
002 Excédent de fonctionnement	6 672 398,05	7 272 536,43	6 728 056,00	6 766 131	7 683 341	6 145 440	91,95%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	98 523,59	53 310,50	45 233,00	122 417	121 020	94 316	77,16%
Total Général	39 936 322,75	43 214 319,87	43 391 199,00	42 595 081	44 217 707	45 924 886	3,86%
BUDGET ANNEXE SERVICE TECHNIQUE							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Taux
013 Atténuations de charges				472 936	398 925	365 475	77,27%
70 Produits des services, domaine et ventes diverses				1 288 244	1 754 017	1 708 593	97,43%
74 Dotations, subventions et participations				661 133	440 435	685 882	155,71%
75 Autres produits de gestion courante				614 302	521 788	377 339	72,34%
77 Produits exceptionnels				8 926	210	0	0,00%
002 Excédent de fonctionnement				0	60 363	170 663	282,71%
Total Général				3 046 141	3 163 737	3 376 352	6,72%
(Total Général)							

Chapitre 013 : Augmentation des remboursements des arrêts maladie ou accident du travail.
 Chapitre 70 : Augmentation de la part de remboursement des chèques déjeuners suite augmentation de la valeur faciale.
 Pour le budget annexe : travaux en régie sur la voirie communautaire et prestations pour les communes.
 Chapitre 74 : Participation du budget général vers le budget annexe Service Technique (service infrastructure) non versée en 2021.

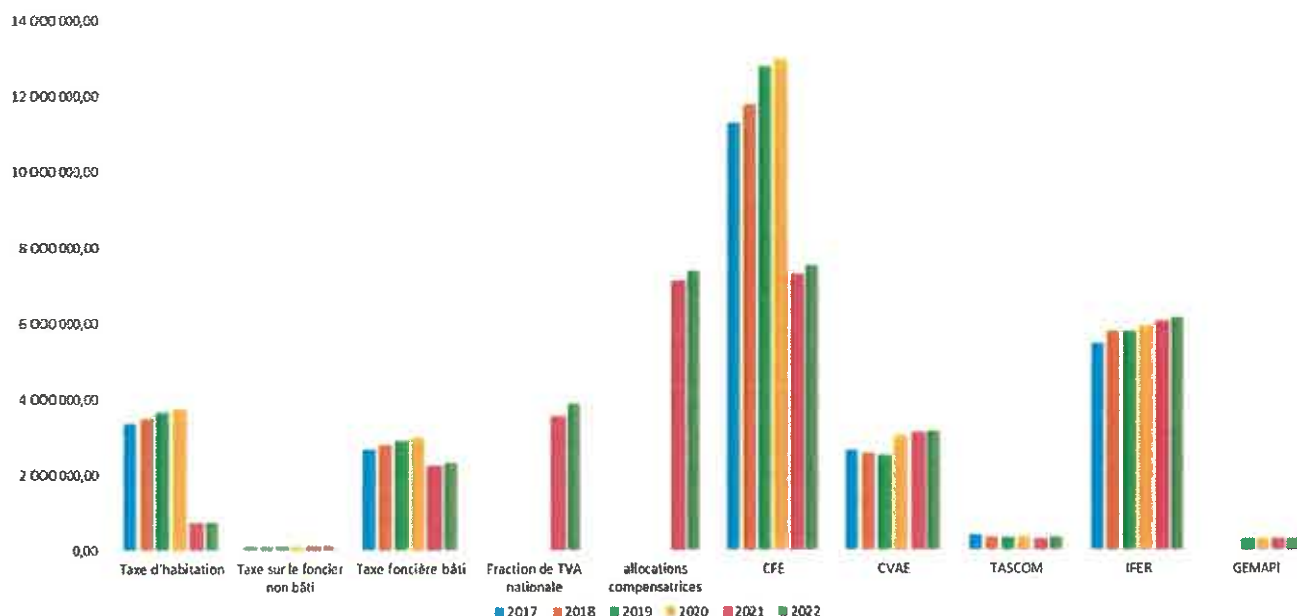
RECETTES DE FONCTIONNEMENT BUDGET GENERAL 2017 à 2022 + BUDGET ANNEXE SERVICE TECHNIQUE 2020 à 2022



La Fiscalité

Chapitre 73	Produit perçu 2017		Produit perçu 2018		Produit perçu 2019		Produit perçu 2020		Produit perçu 2021		Produit perçu 2022	
	taux	Produits	taux	produits	taux	produits	taux	produits	taux	produits	taux	produits
Taxe d'habitation	8,80%	3 342 818	8,80%	3 470 192	8,80%	3 641 616	8,80%	3 723 632	8,80%	717 307	8,80%	748 746
Taxe sur le foncier non bâti	1,72%	109 589	1,72%	110 770	1,72%	113 991	1,72%	115 337	1,72%	115 039	1,72%	118 559
Taxe foncière bâti	4,02%	2 665 984	4,14%	2 788 745	4,14%	2 891 086	4,14%	2 977 654	4,14%	2 240 588	4,14%	2 327 476
Fraction de TVA nationale allocations compensatrices										3 524 272		3 861 910
CFE	22,42%	11 282 997	23,09%	11 761 772	23,09%	12 779 622	23,09%	12 947 718	23,09%	7 268 259	23,09%	7 524 629
CVAE		2 652 683		2 570 508		2 498 888		3 025 870		3 107 047		3 133 989
TASCOM		416 092		351 823		339 803		360 704		299 738		344 194
IFER		5 454 883		5 798 843		5 778 593		5 901 962		6 037 786		6 139 973
GEMAPI						300 000		300 000		300 000		300 000
		25 925 046		26 852 653		28 343 599		29 352 877		30 713 926		31 868 151

EVOLUTION DE LA FISCALITE 2017/2018/2019/2020/2021/2022



Les dépenses d'investissement

BUDGET PRINCIPAL							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	évolution 2022/2021
13 Subventions d'investissement reçues	0	0	0	17 602	0	0	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	202 593	351 393	0	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	203 872	152 735	218 374	213 963	208 918	212 246	1,59%
30 Immobilisations incorporelles	39 176	175 293	217 939	53 582	22 304	31 512	41,26%
204 Subventions d'équipements versées	201 399	566 497	575 319	670 542	292 225	351 756	88,61%
21 Immobilisations corporelles	1 620 265	1 668 381	1 753 112	1 790 293	713 895	5 948 815	733,29%
23 Immobilisations en cours	478 343	654 777	259 700	766 584	1 204 213	3 197 567	105,53%
27 Autres immobilisations financières	654 369	0	270	278 600	-198 000	19 000	90,40%
45 Comptabilité distincte rattachée (op. sous mandat)			74 718	0	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	98 524	53 391	42 233	272 412	121 020	84 318	-22,06%
041 Opérations patrimoniales	0	0	4 706	383 728	45 696	218 136	77,98%
Total Général	3 449 945	3 475 629	3 398 944	4 751 506	2 806 271	10 271 350	266,01%
BUDGET ANNEXE SERVICE TECHNIQUE							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Taux
16 Emprunts et dettes assimilés					0,00	27 395	
21 Immobilisations corporelles				722 018	194 553	158 605	-18,48%
23 Immobilisations en cours				2 589	12 780	0	100,00%
003 Déficit d'investissement				0	683 593	0	100,00%
Total Général				729 607	890 928	191 000	-78,56%
Total Général				5 481 113	3 697 200	10 462 350	139,88%

Chapitre 204 : Versement des subventions dans le cadre du fonds aides aux communes et des aides à la pierre dans le cadre l'OPAH et le FIG.

Chapitre 21 : Réalisation du programme exceptionnel de voirie.

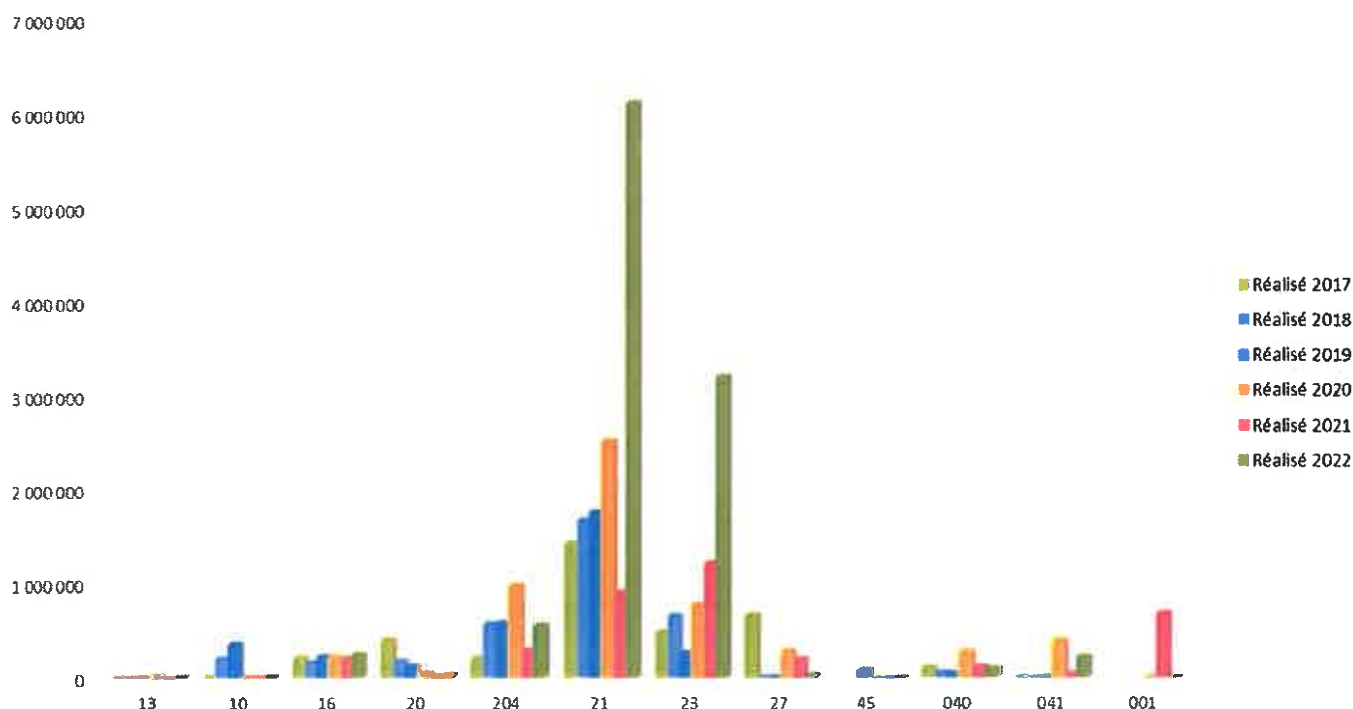
Chapitre 23 : Réalisation des travaux de réhabilitation de la piscine de l'Isle Jourdain, construction de la crèche de Civaux, rénovation énergétique des bâtiments.

Chapitre 041 : Récupération d'avances forfaitaires versées aux entreprises dans le cadre du programme exceptionnel de voirie et autres travaux.

Budget annexe :

Chapitre 16 : Remboursement du capital prêt acquisition PATA.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET GENERAL 2017 à 2022 + BUDGET ANNEXE SERVICE TECHNIQUE 2020 à 2022



Les recettes d'investissement

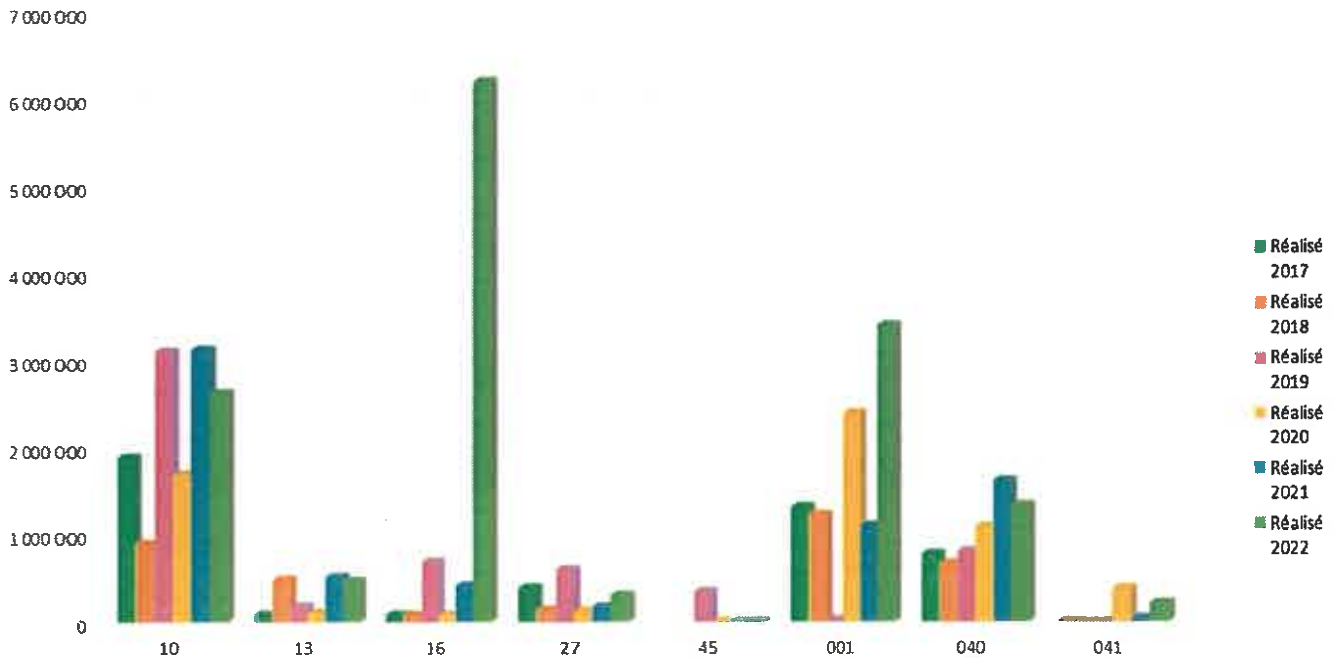
RECETTES D'INVESTISSEMENT		Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	évolution 2022/2021
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 884 954	894 609	3 107 677	1 644 409	2 456 659	2 600 285	6,85%
13	Subventions d'investissement reçues	84 900	487 775	180 698	108 158	529 137	469 628	-9,54%
16	Emprunts et dettes assimilés	82 879	85 233	698 195	82 536	68 184	6 202 120	6933,14%
27	Autres immobilisations financières	389 774	137 679	609 089	126 026	173 484	805 014	75,82%
45	comptabilité distincte rattachée			351 393	0	0	0	0,00%
001	Excédent d'investissement reporté	1 314 979	1 226 624	25 300	2 394 200	1 107 224	3 197 028	188,24%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	778 217	671 058	816 087	1 087 484	1 921 466	1 201 968	-21,00%
041	Opérations patrimoniales	0	0	4 706	387 728	45 696	216 136	372,98%
Total Général		4 535 702	3 500 929	5 793 145	5 825 541	5 911 851	14 192 178	140,06%
BUDGET ANNEXE SERVICE TECHNIQUE								
RECETTES D'INVESTISSEMENT					Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Taux
10	Dotations, fonds divers et réserves				46 012	672 982	27 059	-95,48%
16	Emprunts et dettes assimilés				0	330 000	0	-100,00%
001	Excédent d'investissement reporté					0	210 643	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections					98 589	135 564	37,50%
Total Général		0	0	0	46 012	1 101 571	373 266	-66,12%
total Général					5 871 553	7 013 422	14 565 444	102,56%

Chapitre 16 : Encaissement de l'emprunt pour le financement du programme exceptionnel de voirie et encaissement emprunt pour crèches de Civaux et Simone Veil.

Chapitre 041 : Récupération d'avances forfaitaires versées aux entreprises dans le cadre du programme exceptionnel de voirie et autres travaux.
Budget annexe :

Chapitre 10 : En 2021, suite à l'ouverture du budget annexe en 2020 l'excédent capitalisé était de 581 000 €, celui-ci a été ramené à 27 000 € en 2022.

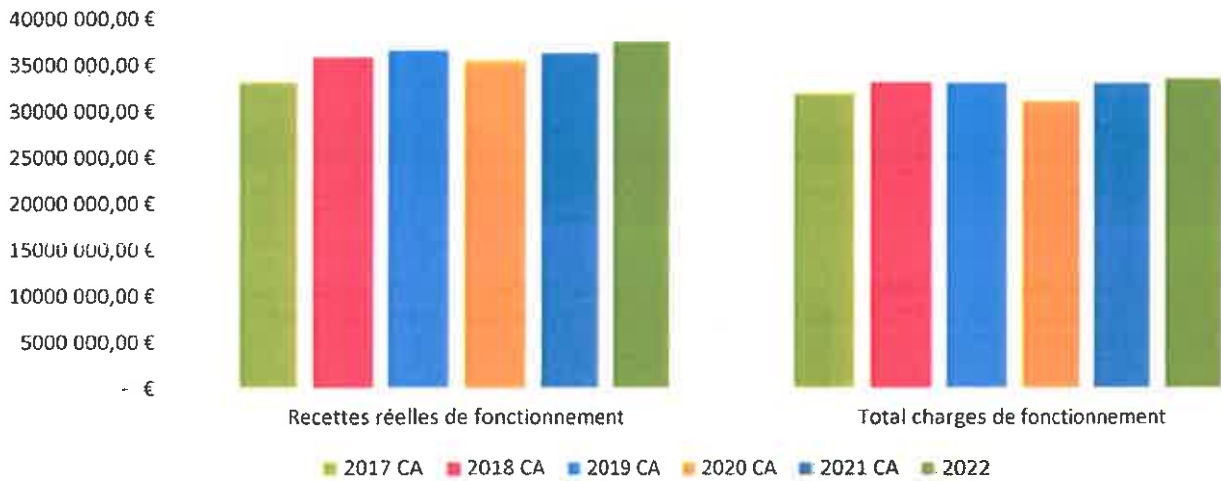
RECETTES D'INVESTISSEMENT BUDGET GENERAL 2017 à 2022 + BUDGET ANNEXE SERVICE TECHNIQUE 2020 à 2022



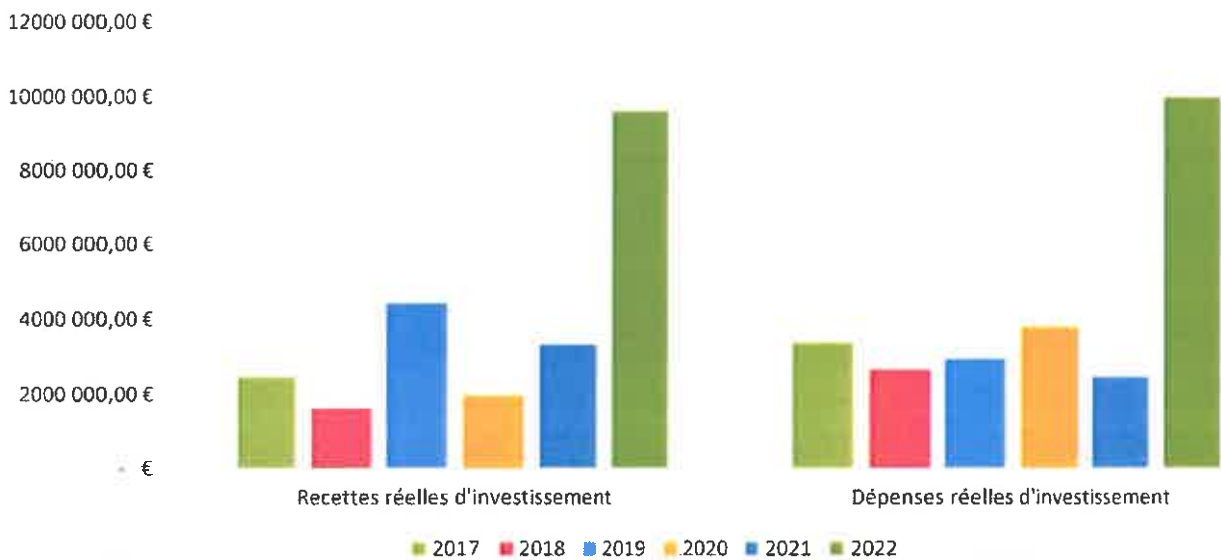
Analyse des principaux postes de dépenses et de recettes 2017 / 2018 / 2019/2020/2021 et 2022

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	35 517 420,80 €	33 215 401,11 €	30 034 382,00 €	34 858 932,14 €	37 079 569,00 €	36 043 329,50 €
Total charges de fonctionnement	41 047 407,35 €	31 978 311,00 €	44 693 312,43 €	33 194 426,91 €	41 966 645,00 €	33 178 843,00 €
Dont charges courantes	38 727 635,42 €	31 922 216,00 €	39 651 676,93 €	33 145 613,64 €	37 604 870,00 €	33 138 585,00 €
Dont intérêts	57 805,00 €	57 093,00 €	48 630,00 €	38 807,27 €	42 200,00 €	41 524,00 €
Dont virement prévisionnel à la section d'investissement	2 301 966,63 €		4 993 004,97 €		3 719 595,00 €	
Résultat fonctionnement		1 231 090,11 €		1 734 311,23 €		3 517 132,90 €
Recettes réelles d'investissement	5 982 954,00 €	2 442 506,13 €	7 433 261,00 €	1 863 244,00 €	9 123 595,00 €	4 433 830,00 €
Dont emprunts	364 500,00 €	82 878,73 €	346 100,00 €	83 232,00 €	1 117 234,00 €	698 195,00 €
Dont recettes propres	3 316 528,02 €	2 359 627,40 €	2 094 167,00 €	1 520 012,00 €	4 286 730,00 €	3 734 635,00 €
Dont virement prévisionnel à la section de fonctionnement	2 301 966,63 €		4 993 004,00 €		3 719 595,00 €	
Dépenses réelles d'investissement	8 346 045,00 €	3 351 421,36 €	9 273 003,00 €	2 642 599,86 €	9 843 473,00 €	2 925 824,00 €
Dont remboursement d'emprunt	211 950,00 €	191 771,00 €	169 350,00 €	144 149,00 €	234 200,00 €	219 574,00 €
Dont investissements de réserve	5 221 609,00 €	3 159 650,30 €	6 661 787,00 €	2 498 450,88 €	9 609 273,00 €	2 705 050,00 €
Résultat d'investissement		901 815,25 €		1 939 345,28 €		1 507 406,00 €
Résultat de l'exercice		327 174,80 €		1 845 195,34 €		5 024 534,90 €
Résultat antérieur leur reporté		7 937 377,34 €		1 434 880,00 €		6 753 338,90 €
Résultat final		8 264 552,14 €		1 434 880,00 €		11 777 873,80 €

Principaux postes dépenses et recettes de fonctionnement CA 2017/2018/2019/2020/2021/2022

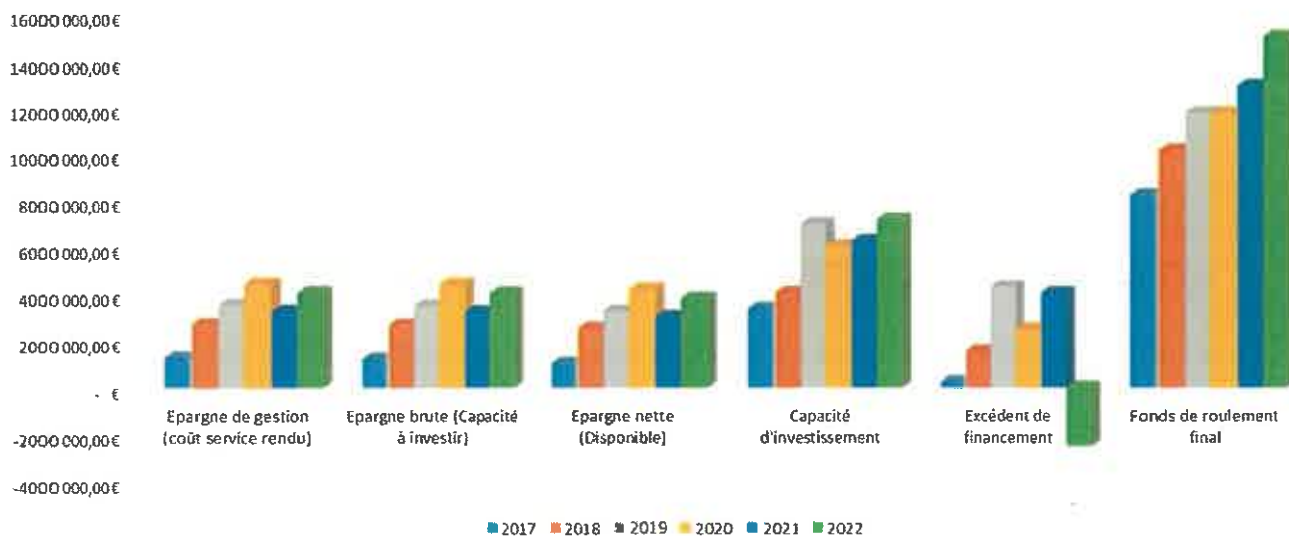


Principaux postes dépenses et recettes d'investissement CA 2017/2018/2019/2020/2021/2022



	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de fonctionnement	33 215 401,11 €	35 888 932,14 €	36 695 221,00 €	35 556 530,00 €	36 413 343,00 €	37 686 858,28 €
Charges courantes de fonctionnement	31 922 218,00 €	33 145 613,64 €	33 136 565,00 €	31 092 808,00 €	33 114 014,00 €	33 693 441,70 €
Epargne de gestion (coût service rendu)	1 293 183,11 €	2 743 318,50 €	3 558 656,00 €	4 463 722,00 €	3 299 329,00 €	3 993 416,58 €
Intérêts de la dette	57 093,00 €	38 807,27 €	41 524,00 €	33 921,00 €	27 419,00 €	29 540,65 €
Capacité d'investissement	1 987 148,00 €	2 968 811,93 €	3 577 587,00 €	4 469 889,00 €	3 145 991,00 €	3 974 329,15 €
Remboursement capital	191 771,00 €	144 149,00 €	219 574,00 €	213 961,00 €	208 917,00 €	212 246,19 €
Epargne nette (Disponible)	1 044 319,11 €	2 560 362,23 €	3 297 558,00 €	4 215 840,00 €	3 062 993,00 €	3 751 629,74 €
Recettes d'investissement	2 359 627,40 €	1 520 012,00 €	3 734 835,00 €	1 873 593,00 €	3 231 279,00 €	3 374 927,09 €
Capacité d'investissement	2 359 627,40 €	1 520 012,00 €	3 734 835,00 €	1 873 593,00 €	3 231 279,00 €	3 374 927,09 €
Dépenses d'investissement	3 159 650,38 €	2 498 450,68 €	2 706 050,00 €	3 580 999,00 €	2 232 636,00 €	9 729 650,10 €
Excédent de financement	249 226,02 €	1 541 561,32 €	1 028 785,00 €	2 589 604,00 €	4 098 643,00 €	1 645 276,99 €
Emprunts de l'exercice	82 878,73 €	83 232,00 €	698 195,00 €	82 536,00 €	88 814,00 €	6 202 120,26 €
Variation du fonds de roulement	327 174,86 €	1 665 155,55 €	5 024 538,00 €	2 590 970,00 €	4 150 450,00 €	3 599 026,99 €
Fonds de roulement initial	7 937 377,04 €	8 498 660,00 €	6 753 336,00 €	9 160 331,00 €	8 790 564,00 €	11 340 469,08 €
Fonds de roulement final	8 264 551,90 €	10 163 815,55 €	11 777 874,00 €	11 751 301,00 €	12 941 014,00 €	14 939 496,07 €

ANALYSE DU FONDS DE ROULEMENT DE LA CCVG



L'endettement de la CCVG

La CCVG a réalisé trois nouveaux prêts en 2022 :

Un prêt de 432 000 € (taux 1.73% sur 15 ans) afin de financer les travaux de réhabilitation de la piscine communautaire à l'Isle Jourdain.

Un prêt de 430 000 € (taux 1.68 % sur 10 ans) afin de financer la construction de la crèche à Civaux et la réhabilitation de l'espace Simone Veil à Montmorillon

Un prêt de 5 250 000 € (taux 0.72% sur 10 ans) afin de financer les travaux du programme exceptionnel de voirie.

Cf. tableau état de la dette joint en annexe.

Le montant total de l'annuité en 2022 s'élève à 842 827 €.

153 220 € sont à la charge de la CCVG, les 689 607 € restants, sont couverts par des loyers.

Les emprunts garantis par la CCVG

Extension du Marché au Cadran :

Numéro d'emprunt	Date encaissement	Prêteur	Objet	Capital initial	Nombre échéances	Périodicité
10001010415	01/02/2022	CREDIT AGRICOLE	Bâtiment à usage commercial (agrandissement)	275 000,00	240	Mensuelle
10001010416	01/02/2022	CREDIT AGRICOLE	Aménagement bâtiment à usage professionnel	200 000,00	180	Mensuelle
10001265503	01/02/2022	CREDIT AGRICOLE	Extension et aménagement bât. agricole pour bovins et ovins	475 000,00	180	Mensuelle

Réhabilitation du logis abbatial de Saint Savin en hôtel-restaurant

Numéro d'emprunt	Date encaissement	Prêteur	Objet	Capital initial	Nombre échéances	Périodicité
10000764733	30/09/2019	CREDIT AGRICOLE DEBIT D	Logis abbatial	500 000,00	40	Semestrielle

L'état des provisions constituées

Cf. tableau en annexe

Etat des engagements pluriannuels

➤ Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) :

L'AP/CP a été modifiée par délibération du conseil communautaire du 22 septembre 2022

- OPAH AMI : 514 500 € sur 7 années à compter de 2017 et jusqu'en 2025 (sauf en 2022 et 2023° :
 - ✓ Crédits de paiement inscrits de 2017 à 2021 : 347 500 €
- PIG 2019 : 609 000 € sur 6 années à compter de 2019 et jusqu'en 2024 :
 - ✓ Crédits de paiement inscrits de 2019 à 2022 : 396 460 €

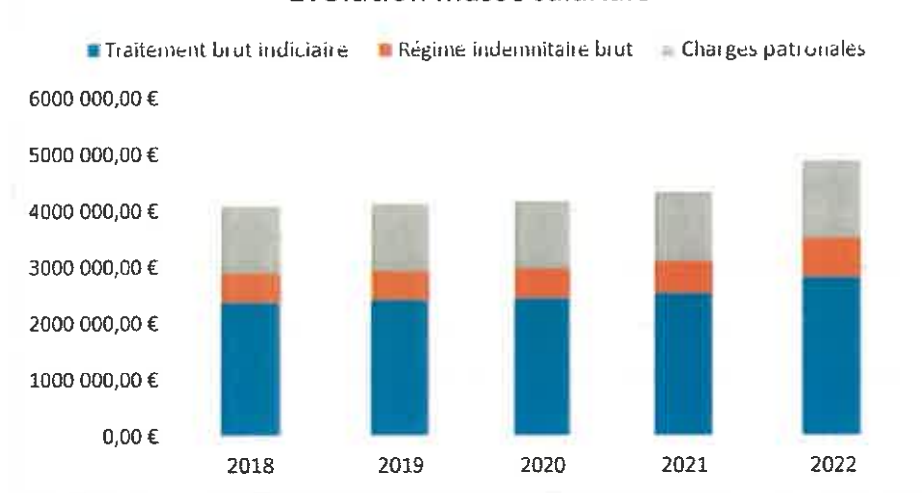
Les charges de personnel

Evolution des charges de personnels :

	2018	2019	2020	2021	2022
Charges de personnel	4 422 700,00 €	4 393 242,00 €	4 828 612,00 €	4 547 199,00 €	5 241 864,00 €
Evolution de la masse salariale		-0,67%	9,91%	-5,83%	15,28%

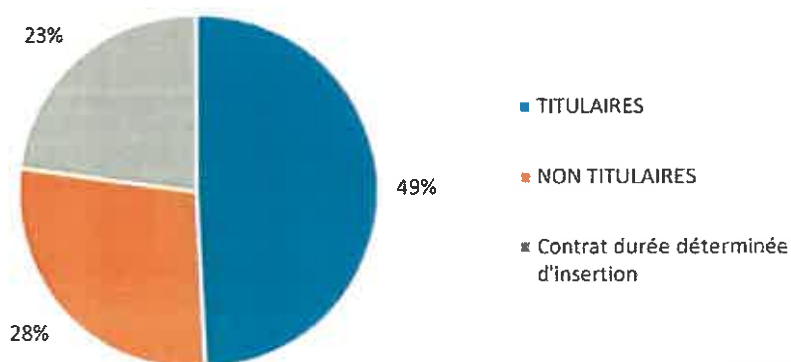
L'évolution de la masse salariale demeure maîtrisée entre 2018 et 2021. La masse salariale a augmenté en 2022 pour faire suite aux recrutements effectués, à l'augmentation du point et à la révision de l'IFSE.

Evolution masse salariale



Structure des effectifs au 01/01/2023 :

Structure des effectifs au 01/01/2023



Structure de la masse salariale prévisionnelle 2023

	TRAITEMENT BRUT	REGIME INDEMNITAIRE BRUT	CHARGES PATRONALES	COUT SALARIAL
TITULAIRE	1 772 155 €	449 454 €	1 238 400 €	3 460 009 €
NON TITULAIRE SUR POSTE PERMANENT	823 357 €	162 013 €	608 356 €	1 591 726 €
CDDI	330 730 €	0 €	39 908 €	370 638 €
ELUS	198 535 €		62 585 €	261 130 €
ACCROISSEMENT	104 622 €	6 643 €	78 451 €	189 715 €
Total général	2 674 982 €	644 861 €	1 990 939 €	5 310 781 €

Structure du coût salarial

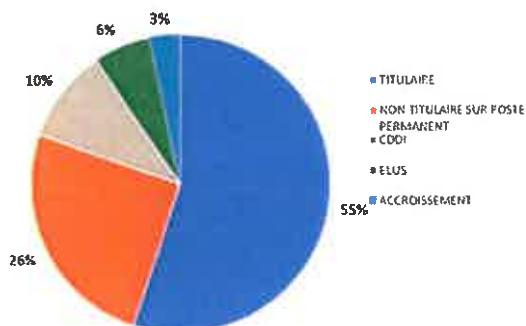


Tableau des effectifs 01/01/2023

Fonction	Classification	Intitulé	Nombre postes	ETP
Administrative	A	Attaché hors classe	1	1
Administrative	A	Attaché territorial	12	12
Administrative	B	Rédacteur principal de 1ere classe	3	3
Administrative	B	Rédacteur territorial	4	4
Administrative	C	Adjoint administratif	10	10
Administrative	C	Adjoint administratif principal de 1ere classe	5	5
Administrative	C	Adjoint administratif principal de 2eme classe	5	5
Administrative	C	Apprentie	1	1
Animation	C	Adjoint d'animation	5	3.53
Animation	C	Adjoint d'animation principal 2eme classe	1	1
Culturelle	A	Attaché conservation patrimoine	1	1
Médico sociale	B	Auxiliaire de puériculture ppal classe normale	1	0.68
Sociale	A	Educateur de jeunes enfants	4	4
Sociale	C	Agent social	1	0.85
Sociale	C	Agent social principal de 2eme classe	1	0.85
Sociale	C	Agent social principal de 1ere classe	1	0.85
Sportive	B	Educateur des APS	4	4
Sportive	B	Educateur des APS principal de 2nde classe	1	1
Technique	A	Ingénieur principal	1	1
Technique	A	Ingénieur territorial	3	3
Technique	B	Agent de maîtrise principal	1	1
Technique	B	Technicien principal de 1ere classe	1	1
Technique	B	Technicien principal de 2eme classe	1	1
Technique	B	Technicien territorial	1	1
Technique	C	Adjoint technique	16	16
Technique	C	Adjoint technique principal 2eme classe	7	6.21
Technique	C	Adjoint technique principal de 1ere classe	9	8.8
Technique	C	Agent de maitrise	4	4
Total général			106	111,73

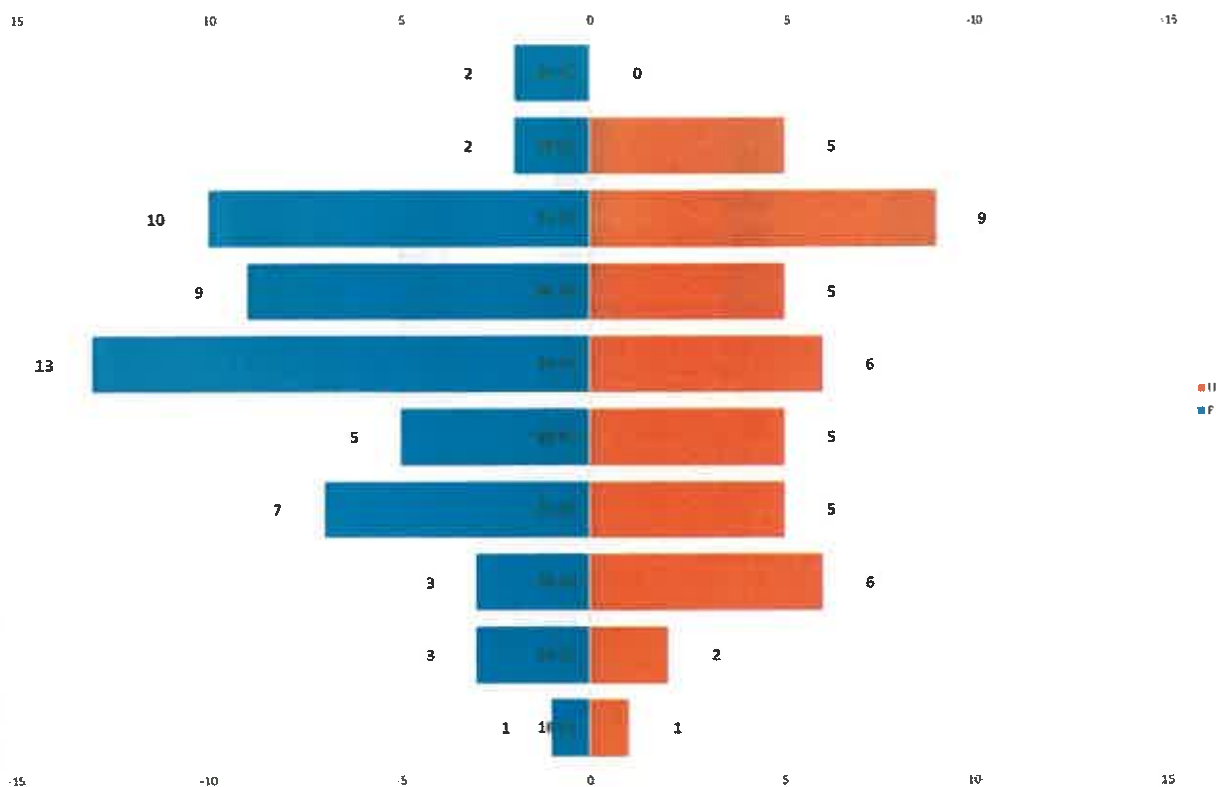
Mouvements de personnels en 2022

Total Entrées	13
CDD	11
Adjoint administratif territorial	1
Adjoint technique principal de 2e cl.	1
Adjoint technique territorial	4
Attaché	2
Attaché conservation patrimoine	1
Educateurs territoriaux de jeunes enfant	2
Mutation	2
Adjoint technique principal de 1re cl.	1
Educateur APS	1
Total sorties	10
Démission	3
Attaché	3
Fin de contrat	2
Attaché	1
Technicien territorial	1
Fin de période essais	1
Adjoint technique territorial	1
Licenciement	1
Auxiliaire de puériculture ppal de 1ere classe	1
Mutation	1
Attaché	1
Retraite	1
Educateur APS de 1ère classe	1
Rupture Conventionnelle	1
Adjoint technique territorial	1
Solde	3

Étiquettes de lignes	Nombre de Type Mouvement
E	13
CDD	11
Adjoint administratif territorial	1
Adjoint technique principal de 2e cl.	1
Adjoint technique territorial	4
Attaché	2
Attaché conservation patrimoine	1
Educateurs territoriaux de jeunes enfant	2
Mutation	2

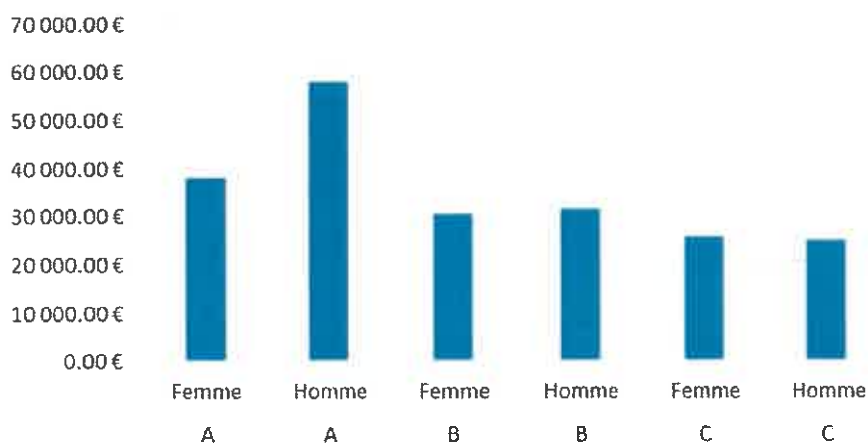
Adjoint technique principal de 1re cl.	1
Educateur APS	1
S	10
Démission	3
Attaché	3
Fin de contrat	2
Attaché	1
Technicien territorial	1
Fin de période essais	1
Adjoint technique territorial	1
Licenciement	1
Auxiliaire de puériculture ppal de 1ere classe	1
Mutation	1
Attaché	1
Retraite	1
Educateur APS de 1ère classe	1
Rupture Conventiennelle	1
Adjoint technique territorial	1
Total général	23

Répartition des effectifs par âge au 01 01 2023



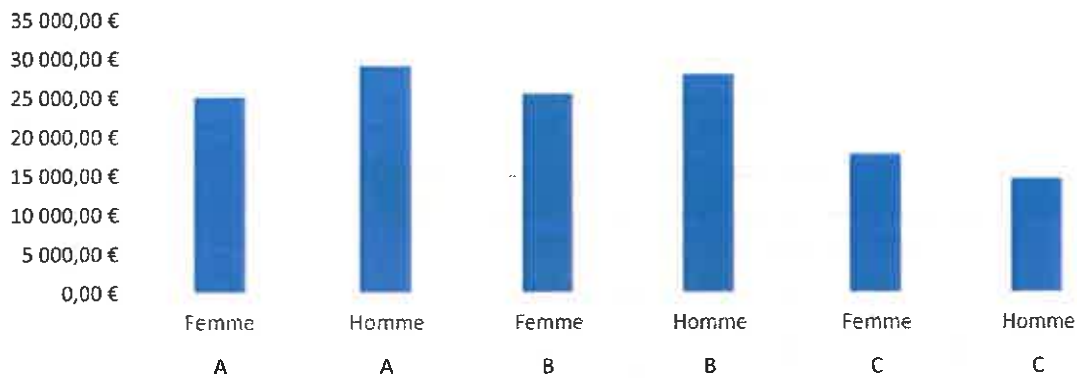
Egalité homme femme

Salaire Moyen des agents titulaires en 2022



La différence de salaire entre les hommes et les femmes de catégorie A s'explique par le fait que les postes de direction (DGA et DGS) sont exclusivement masculins.

Salaire moyen des agents contractuels sur poste budgétaire en 2022



L'égalité homme-femme est respectée pour les agents

L'analyse prospective 2023-2026

Dans le contexte international actuel, il est difficile d'élaborer une prospective sur 4 ans, compte tenu de l'augmentation des coûts, des fluides, des matériaux, des matières premières et d'une inflation galopante.

Par ailleurs, il est difficile de simuler des emprunts pour financer des investissements compte tenu de l'augmentation des taux d'intérêts et des difficultés pour les banques de proposer des taux fixe sur des durées de 15 ans

Présentation du DOB 2023

Cf. document joint en annexe

Fait à Montmorillon, le 16 février 2023

Plan pluriannuel d'investissement 2022-2026

Echéancier de la dette

ECHÉANCIER DETTE CC Vienne & Gartempe à partir de 2022

Municipalité	Montant du prêt	Durée en ans	Taux	Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	Total	
CC Vienne	10 000 000	10 ans	3,50%	2022	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32
CC Gartempe	10 000 000	10 ans	3,50%	2022	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32
CC Vienne	10 000 000	10 ans	3,50%	2022	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32	2 170,32

Prêt non couverts par un boya (CCG)

prêt délégué sous le compte des communes

prêt couverts par un boya

prêt pas encore enticisé (au 06/02/2023) attend signature de l'acte

Provisions pour risques constituées

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

COLLECTIVITES	ANNEES	2008	2009	2010	2011	2013	2016	2017	2018	2019	2021	2022	TOTAL	TOTAL APRES REPRISE
CCVG	(cpte 6815)	461 292 €	80 000 €	25 000 €				217 738 €	58 230 €			5 149 €	784 030 €	
	Reprise (cpte 7815)											5 149 €	64 230 €	719 800 €
	(cpte 6817)												5 000 €	
CCVG	Reprise (cpte 7817)													6 000 €
	TOTAL													725 000,00 €
COLLECTIVITES	ANNEES	2008	2009	2010	2011	2013	2016	2017	2018	2019	2021	2022	TOTAL	TOTAL APRES REPRISE
	Reprise (cpte 7815)	- €	305 854 €	165 000 €	90 000 €	40 000 €	15 000 €			342 084,00 €		128 039,58 €	942 938 €	
	Reprise (cpte 7817)											128 039,58 €	130 000 €	797 938 €
	TOTAL													927 938,00 €
COLLECTIVITES	ANNEES	2008	2009	2010	2011	2013	2016	2017	2018	2019	2021	2022	TOTAL	TOTAL APRES REPRISE
	Reprise (cpte 7815)									404 800 €	700 000 €	2 390,72 €	1 104 000 €	
	Reprise (cpte 7817)											300 000 €	2 400 €	1 101 600 €
	TOTAL													300 000 €
COLLECTIVITES	ANNEES	2008	2009	2010	2011	2013	2016	2017	2018	2019	2021	2022	TOTAL	TOTAL APRES REPRISE
	Reprise (cpte 7815)											2 390,72 €	2 400 €	
	Reprise (cpte 7817)												2 400 €	300 000 €
	TOTAL													2 400 €
COLLECTIVITES	ANNEES	2008	2009	2010	2011	2013	2016	2017	2018	2019	2021	2022	TOTAL	TOTAL APRES REPRISE
	Reprise (cpte 6817)											776,29 €	1 000 €	
	Reprise (cpte 7817)													1 000 €
	TOTAL													1 000,00 €

Débat d'Orientation Budgétaire 2023

DOB 2023

FINANCEMENTS PROPRES

Evolution de la fiscalité

- calcul du produit attendu sur une augmentation des bases de 6,5 % pour la TH, FNB et FB, la CFE
- augmentation des produits de 4 % pour les allocations compensatrices du FB, la CFE et la fraction TVA
- réduction de la compensation part salaire de 2 % par rapport au montant perçu sur 2022
- maintien de la TASCOM, IFER et CVAE à la même hauteur que 2022
- maintien du FNGIR et de la DGF à la même hauteur que 2022

Opérations	Dépenses	Recettes Subv./ participation	Capacité de financement	Proposition Exécutif et commission finances	pour mémoire DOB 2022	évolution 2022/2023	Engagements 2022	crédits gagés 2022
Fiscalités (TH FNB FB)		3 383 723 €	3 383 723 €		3 131 973 €	251 750 €		
Fraction TVA		4 016 386 €	4 016 386 €		3 629 465 €	386 921 €		
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)		8 013 729 €	8 013 729 €		7 499 324 €	514 405 €		
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)		3 133 989 €	3 133 989 €		3 127 000 €	6 989 €		
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)		344 194 €	344 194 €		299 000 €	45 194 €		
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)		6 139 973 €	6 139 973 €		6 037 000 €	102 973 €		
Reversement FNGIR	279 259 €		-279 259 €		-279 259 €	0 €		
Compensation part salaires		1 858 916 €	1 858 916 €		1 900 607 €	-41 691 €		
Compensation CFE : FB et FNB		7 663 422 €	7 663 422 €		7 316 118 €	347 304 €		
Dotation Globale de Fonctionnement		550 412 €	650 412 €		630 521 €	19 891 €		
TOTAL	279 259 €	35 204 744 €	-34 925 485 €	0 €	33 207 749 €	1 633 736 €	0 €	0 €

DOB 2023

NON VENTILABLES

Propositions :

- subventions diverses :
- Provisions pour subventions exceptionnelles : 45 000 €
- fonds photovoltaïque : 20 % du montant total de l'IFER soit 50 000 €
- subvention amicale du personnel CCVG : 7 000 €
- FCTVA : estimatif sur les dépenses d'investissement de l'année : 1 000 000 €
- enveloppe FPIC base 2022

Opérations	Dépenses	Recettes Subv./ participation	Besoin de financement		Proposition Exécutif et commission financée	pour mémoire DOB 2022	évolution 2022/2023	Engagements 2022	crédits gagés 2022
			Fonctionnement	Investissement					
Attribution compensation 2023	20 800 000 €	417 000 €	- 20 183 000 €			- 20 183 000 €	- €		
FCTVA		1 000 000 €	1 000 000 €			1 000 000 €	- €		
Enveloppe FPIC	865 550 €	559 800 €				- 306 287 €	19 363 €		
fonds de concours "développement durable" (cambres + solennes + photovoltaïques)	175 300 €		175 300 €			- 125 000 €	50 300 €		
Subventions diverses	45 000 €		45 000 €			- 45 000 €	- €		
Collations diverses (CMAS et Amicale)	42 000 €		42 000 €			- 30 000 €	12 000 €		
TOTAL	21 747 850 €	1 976 800 €	19 770 950 €	- 19 770 950,00 €		- 19 819 277 €	81 653 €		

Actions nouvelles :

- renouvellement du parc automobile et matériel et mobilier
- fonctionnement général :
 - Poste DGA aménagement du territoire/prospective financière : 50 %
 - Poste DGA cadre de vie : 25 %
 - renfort service finances sur 6 mois

Actions en cours :

- PVD : poste 60 000 € - recettes ANAH 18 000 € + BDT 13 000 € + L'Isle Jourdain et Lussac-les-Châteaux 2 x 6 800 € (participation des communes pour 2022 : 2 x 5 000 €)
- financements des postes et environnement de postes des services supports de la CCVG (administration générale, Commande publique, RH, politiques contractuelles)
- enveloppe fonds d'aide aux communes de 275 000 €

Opérations	Dépenses	Recettes Subv./ participation	Besoin de financement		Proposition Exécutif et commission finances	pour mémoire DOB 2022	évolution 2022/2023	Engagements 2022	crédits gagés 2022
			Fonctionnement	Investissement					
Fonctionnement Général	790 000 €	20 000 €	770 000 €	-	-	593 000 €	177 000 €	30 865 €	
Investissement	100 000 €			100 000 €		100 000 €	-	69 000 €	117 000 €
Dépenses COVID									10 000 €
Maison des Services	105 000 €	35 000 €	-	-		35 000 €	35 000 €	4 565 €	
Locaux Lussac les Châteaux	61 400 €		70 000 €			65 000 €	5 000 €		
Locaux la Trinitéville	27 500 €		61 400 €			45 525 €	15 875 €	1 500 €	
Gendarmerie	135 100 €	124 000 €	27 500 €			18 850 €	8 650 €	5 400 €	
Marchés Publics	155 000 €	5 000 €	11 100 €			3 000 €	8 100 €		
Prévention	32 000 €		150 000 €			158 000 €	8 000 €	600 €	
Affichage dynamique dans les communes			32 000 €			21 000 €	11 000 €		
Visio Accueil			-			8 500 €	8 500 €	6 435 €	
Soutien aux communes	275 000 €		-			2 000 €	2 000 €	377 000 €	
Indemnités et formation des élus	285 000 €		285 000 €			290 000 €	5 000 €		
frais déplacement des conseillers communautaires	15 000 €		15 000 €			15 000 €	-		
Contrat Incendie	733 500 €		733 500 €			704 804 €	28 696 €		
Ressources Humaines	321 000 €	5 000 €	318 000 €			285 000 €	51 000 €	16 000 €	
Service Secrétaire mairie remplaçante	50 000 €	25 000 €	25 000 €			2 021 232 €	25 000 €		
Projet de territoire	1 845 880 €		200 000 €	1 645 880 €		5 000 €	175 352 €		
Conseil de développement	5 000 €		5 000 €			5 000 €	-		
Poisses Villes de Domain	80 000 €	44 710 €	15 290 €			2 500 €	12 790 €	24 637 €	8 653 €
Politiques contractuelles	100 000 €		100 000 €			43 100 €	56 900 €	35 040 €	
TOTAL	5 096 300 €	258 710 €	2 816 790 €	-4 837 670 €	2 028 880 €	-4 871 511 €	166 158 €	451 688 €	118 347 €

DOB 2023

COMMUNICATION

Actions nouvelles :

- Apprentissage au sein du service : Inès Buisson, contrat allant jusqu'en juin 2023 (+12 000 €) - Accueil d'un nouvel apprenant en septembre 2023
- Affiche Hebdo : 11 numéros sur 2023, nouveau marché (hausse du prix du papier) +84 000 €
- Retravailler la page d'accueil du site internet : +5 000 €
- Contrat de maintenance Ecrans dynamiques : + 1500 €
- Accord cadre La Poste (CCVG + communes) : + 15 000 €

Actions en cours :

- 3 bulletins d'info par an
- Rapport d'activité
- Gestion du site internet
- Campagne photo et vidéo

Opérations	Dépenses	Recettes Subv./ participation	Besoin de financement		Proposition Exécuff et commission finances	pour mémoire DOB 2022	évolution 2022/2023	Engagements 2022	crédits pages 2022
			Fonctionnement	Investissement					
Fonctionnement général	64 000 €		64 000 €			64 000 €	- €	1 400 €	
Site internet	6 700 €		6 700 €			3 000 €	3 700 €		
Ecrans dynamiques	1 500 €		1 500 €			- €	1 500 €		
Actions de communication	182 000 €	15 000 €	160 000 €	7 000 €		128 800 €	30 200 €	20 200 €	1 000 €
TOTAL	254 200 €	15 000 €	238 200 €	7 000 €		195 000 €	43 400 €	21 600 €	1 000 €
			-230 200,00 €	-230 200,00 €					

DOB 2023

ENFANCE / JEUNESSE

Actions nouvelles :

Secteur Civaux :

Jeux extérieurs Civaux : voir pour devis
remboursement annuité d'emprunts

Secteur Vaidivienne :

Marché ménage : ajout deux pièces AJIV : 2 750 euros
Minibus : dans le cadre du développement de l'AJIV (possibilité d'accueillir plus de jeunes) et de la Maison Bleue (besoin lors des transports) 35 000 euros, une subvention CAF et/ou MSA pourront être sollicitées (16 000 euros)
AJIV : embauche animateur supplémentaire occasionnel (PV et été) : 9 500 euros
investissements : meuble de rangement (3000) + console (800) + enceinte (500) + table de ping-pong (500) + divers (200)

Secteur Montmorillon :

Création d'une plate forme et de réseau pour implantation structure temporaire crèche: 36 000 euros
Location structure modulaire pour crèche temporaire : transport aller + travaux mise en service + 4 mois de loyer (2 900 + 43 408,5 + 15 793,2 = 62 101,1 € HT soit 74 522,04 TTC)
Déménagement (crèche, RPE, ludo)
Achat pour crèche temporaire (insonorisation: tapis, absorbeurs de bruit, rideaux... Pour la chaleur : rideaux, voilage extérieur... + aménagement extérieur) 5 000 euros
Jeux extérieurs ALSH Montmorillon (bac à sable)
Marché ménage : doublement prestation vitrerie sur crèche
RPE: bougeothèque : intervention psychomot + achat matériel 1 400 euros + découverte métier Ass Mat 1 000 euros
Achat équipement pour entretien (matériel vapeur)
Supplément Logiciel Noé ASPAWAY (déménagement) 1 300 euros

Actions en cours :

SNPE 2023 : suite de 2022 3 500 euros
BAFA de territoire 14 500 euros dont 5 000 euros subv. CAF
Dispositif Bons vacances 2023 : reconduite de l'action.
Fonds de transports des intervenants périscolaires : reconduite de l'action.

Opérations	Dépenses	Recettes		Besoin de financement		Proposition Exécutif et commission finances	pour mémoire DOB 2022	évolution 2022/2023	Engagements 2022	crédits gagnés 2022
		Subvention/ participation	Emprunt	Fonctionnement	Investissement					
Fonctionnement général	148 350 €	45 000 €		-101 350 €			-104 500 €	-3 150 €		
Secteur Lussac (opérateur MJC Z1)	508 634 €			-508 634 €			-478 000 €	28 634 €	93 253 €	
Secteur Civaux	48 000 €			-48 000 €			0 €	46 000 €	59 703 €	20 000 €
Secteur Montmorillon (opérateur MJC Claude Nougaro)	169 998 €			-169 998 €			-162 000 €	7 998 €	32 338 €	
Secteur Isle-Jourdain/Availles (opérateur MJC Champ Libre)	107 181 €	0 €	0 €	-107 181 €			-102 500 €	4 681 €	112 982 €	

PROPOSITION DOB 2023

SPORTS

Les actions nouvelles :

- Piscine Saint-Savin : changement de la bache : + 20 000€.
- Piscine de Montmorillon : acquisition d'une motobrosse, développement d'une offre aquabike, changement de caisse, création d'animations ponctuelles.
- Soutien aux associations concernées par la fermeture de l'Allochon : + 7 000€.

Les actions en cours :

- Dojo : hausse de l'énergie (électricité)*2 (compteur jaune)
- Gymnase : hausse de l'énergie (électricité)*2 (compteur jaune)
- Piscine de Montmorillon : hausse de l'énergie (électricité)*2 (compteur jaune) + hausse du gaz*3 + renouvellement des équipements des personnels avec des dotations de nouveaux pantalons pour les agents d'accueil. Provisions pour investissements = changement de la bache, offre aquabike, achat motobrosse, changement de caisse.
- Piscines extérieures (L'U, St-Savin, Gouéx) : hausse de l'énergie (électricité)*2 (compteurs jaunes) avec simulation des montants de la piscine de L'U en tenant compte de ceux de St-Savin en 2022 avec application des hausses envisagées.
- Stands de tir (Mauprévoir, Montmorillon) : hausse de l'énergie (électricité) : + 15% (compteurs bleus)
- Hall des sports de Pressac : hausse de l'énergie (électricité) : + 15% (compteurs bleus)
- Sportez-vous bien 2023 : + 7500€ (partie communication 2022 prise en charge par le service communication et qui sera affectée au service SI en 2023 + nombre de communes passant de 14 à 22 + augmentation du nombre d'activités avec des prestataires car de nombreuses communes sans association sportive)

Opérations	Dépenses	Recettes		Besoin de financement		Proportion Exécutoif et commission finances	pour mémoire DOB 2022	évolution 2022/2023	Engagement a 2022	crédits ouverts 2022
		subvention participation	emprunt	Fonctionnement	Investissement					
Fonctionnement général	85 000 €						81 000 €	16 000 €		
Piscine de L'Isle-Jourdain	286 550 €	6 000 €		65 000 €			101 600 €	158 950 €	230 €	
Achat matériels pédagogiques investissements										
Piscine Saint Savin	153 500 €	6 000 €		147 500 €			2 500 €	2 500 €		
Remplacement bache	20 000 €				20 000 €					640 €
Provisions pour investissements	10 000 €				10 000 €					
Renouvellement système d'analyse										
Piscine Montmorillon	908 500 €	50 000 €		858 500 €			587 700 €	288 800 €	19 283 €	
Réhabilitation phase 1										
Provisions pour investissements	35 000 €				35 000 €					
Piscine Gouéx	124 000 €	4 000 €		120 000 €			55 000 €	20 000 €		
Provisions pour investissements	2 500 €						88 500 €	30 500 €		5 400 €
Dojo Lussac les Châteaux	87 800 €	2 500 €		85 300 €	2 500 €		10 500 €	8 000 €		23 400 €
Provisions pour investissements	2 200 €						47 400 €	37 800 €	1 200 €	
Gymnase de Lussac les Châteaux	37 800 €	5 000 €		32 800 €	2 200 €		2 000 €	200 €		
Réfection de la toiture de l'annexe du gymnase										
Changement membrane toiture gymnase										
Achat matériels pédagogiques	1 000 €									
Gymnase de Pressac	20 000 €	3 000 €		17 000 €	1 000 €		2 500 €	1 500 €		460 €
Provisions pour investissements							13 500 €	3 500 €	580 €	
Base nautique de L'Isle-Jourdain	5 000 €			5 000 €			2 500 €	2 500 €		2 500 €
Provisions pour investissements							5 000 €			
Base de canot Mousac	9 500 €			9 500 €			15 000 €	15 000 €		15 000 €
Provisions pour investissements	1 500 €			1 500 €			11 500 €	2 000 €		
Boulevard Saint Germain	1 000 €			1 000 €						
Provisions pour investissements										
Stand de tir de Mauprévoir	2 800 €			2 800 €			1 100 €	1 500 €		
Provisions pour investissements							2 200 €	2 200 €		4 400 €
Provisions pour investissements							2 500 €	300 €		
Provisions pour investissements							2 500 €	2 500 €		2 500 €

Stands de tir de Montmerillon	6 500 €	-	6 500 €	-	-	-	9 000 €	-	2 500 €	1 000 €	25 544 €
Provisions pour investissements	- €	-	-	-	-	-	25 000 €	-	25 000 €	14 456 €	-
Fonds de transport vers équipements sportifs	22 000 €	-	22 000 €	-	-	-	30 000 €	-	8 000 €	-	-
Prise en charge des entrées piscines - Abymes	15 000 €	-	15 000 €	-	-	-	18 000 €	-	1 000 €	-	-
Soulien aux associations - subventions sportives	45 000 €	-	45 000 €	-	-	-	53 500 €	-	8 500 €	11 300 €	-
Gymnase de St-Savin - MO	20 000 €	-	20 000 €	-	-	-	30 000 €	-	10 000 €	-	-
Journées scolaires	2 000 €	-	2 000 €	-	-	-	-	-	2 000 €	-	-
Louier des formations de Michon - 1712 au 20223	7 000 €	-	7 000 €	-	-	-	-	-	7 000 €	-	-
Trophées des 3 ports	13 000 €	-	13 000 €	-	-	-	4 500 €	-	7 500 €	500 €	5 000 €
Projet "Sportifs-vieux bien" CCVE	1 804 450 €	-	1 804 450 €	-	-	-	1 348 110 €	-	468 330 €	118 994 €	707 774 €
TOTAL	1 804 450 €	-	1 804 450 €	-	-	1 733 750 €	-	-	468 330 €	118 994 €	707 774 €

PATRIMOINE

Les actions nouvelles :

- Poste guide conférencière - chargée de mission actions éducatives PAH / et environnement de poste = 46 000 € + assistante à 100 % au 01/08/2023
- Ancien hôpital : travaux des toitures et portail - inscrit au PPI
- Subvention EPCC : programme d'animations pour le 40e anniversaire de l'inscription de l'abbaye à l'UNESCO

Les actions en cours :**Actions PAH :**

- p'lites balades / événementiels : visites pendant les festivals (Printemps des cartes, Musique et patrimoine en Vienne et Gartempe, Les lumières, Au fil des notes, les arts buissonniers), Journées européennes du patrimoine, Rencontres littéraires de Montmorillon, Gartempe 206 ...
- thématique annuelle (visites théâtralisées, conférences, visites, ateliers ...)
- actualité du patrimoine
- Fête des paysages
- publications (FOCUS, PARCOURS ...) / visites en ligne (vidéos)
- actions éducatives (animations, outils pédagogiques, livrets, expositions)
- Villesalem : accueil, visites, animations, expositions ...
- signalétique patrimoniale
- actions PAH 2010 à 2022 : actions à finaliser
- Soutien aux structures : dotation EPCC / subvention Ecomusée
- Ancien hôpital de Montmorillon : entretien et fluides - augmentation de l'enveloppe compte tenu des travaux à venir
- Fonds patrimoine : enveloppe dépassée en 2022 - augmentation de 1000 €
- Fonds transport abbaye de Saint-Savin
- Fonds Vallée des fresques

Opérations	Dépenses	Recettes Subv./ participation	Besoin de financement		Proposition Exécutif et commission finances	pour mémoire DOB 2022	évolution 2022/2023	Engagements 2022	crédits gagnés 2022
			Fonctionnement	investissement					
Fonctionnement général : poste responsable de service et assistante	94 350 €		94 350 €			75 500 €	18 850 €		
Poste chargée de mission actions éducatives	46 000 €		46 000 €			23 000 €	23 000 €		
Soutien à l'EPCC Saint Savin	188 720 €		188 720 €			-	20 000 €		
Subvention EPCC 40e anniversaire de l'inscription Unesco	20 000 €		20 000 €			20 000 €	-		
Soutien à l'Ecomusée du Montmorillonnais	16 000 €		16 000 €			15 000 €	1 000 €	22 185 €	
Fonds patrimoine	2 500 €		2 500 €			2 500 €	-		
Fonds transport Abbaye de Saint-Savin	12 500 €	600 €	11 900 €			11 700 €	200 €		
Villesalem	30 000 €		30 000 €			10 000 €	20 000 €		
Ancien hôpital de Montmorillon - charges courantes						35 000 €	35 000 €	2 760 €	
Ancien hôpital de Montmorillon - étude						-	-	5 015 €	436 385 €
Ancien hôpital - travaux et maîtrise d'œuvre	15 000 €			15 000 €		-	15 000 €		7 200 €
Signalétique PAH sur axes routiers du territoire						500 €	500 €		
outils de communication PAH - roll-up...						-	-		
Fonds Vallée des Fresques						-	-		
Actions PAH 2010 à 2022 (reports à prévoir)	58 000 €	28 700 €	22 800 €	7 500 €		28 500 €	1 900 €		
Actions PAH 2023	484 670 €	39 300 €	432 270 €	22 900 €		390 450 €	64 350 €	104 757 €	682 915 €
TOTAL	-454 770,00 €	-454 770,00 €	432 270 €	-454 770,00 €					

DOB 2023

CULTURE

les actions nouvelles envisagées :

Evolution du soutien aux écoles de musique : création d'un règlement d'attribution et de critères pour le soutien au fonctionnement des écoles de musique en cours de réflexion (augmentation de l'enveloppe existante)
 Création d'un nouveau dispositif de soutien aux festivals culturels et artistiques novateurs (autres que musicaux) en cours de réflexion.
 Dispositif "Contrat Territoire Lecture" en cours de réflexion.

les actions en cours :

Soutien à La Bouillit : maintien à 38 850 € / conventionnement pour 5 ans (2022-2027)
 Fonds culturel pour les communes : appropriation du fonds importante (18 000 € en 2022). Proposition 2023 = 20 000 € (augmentation de 10 000 €)
 Fonds de transports vers les sites culturels. augmentation de l'enveloppe de 1 000 €.
 AAP écoles de musique : maintien du dispositif mais diminution du fonds.
 MJC Claude Nougaro / Printemps des cartes : suppression de la ligne / intégration au nouveau fonds de soutien aux festivals culturels et artistiques novateurs.
 AAP Festivals de musique : appropriation importante (51 000 € en 2022 après bilans). Proposition 2023 = 60 000 € (augmentation de 25 000 €)
 Projet numérique BDV / Lire en Vienne : maintien à 6 500€ / conventionnement pour 4 ans (2021 - 2025).
 Projet Parcours de gare en gare : suppression de la ligne en culture. Transfert sur un autre budget.
 Etude conservatoire des arts : budget non consommé, crédits gagés pour 2023.
 Aide à la diffusion culturelle : maintien à 2 500 €.
 AAP Soutien à la création artistique (création 2022) : maintien du dispositif dans les mêmes proportions.

Opérations	Dépenses	Recettes Subv./ participation	Besoin de financement		Proposition Exécutif et commission finances	pour mémoire DOB 2022	évolution 2022/2023	Engagements 2022	crédits gagés 2022
			Fonctionnement	Investissement					
Fonctionnement général culture	63 000 €		63 000 €			56 500 €	6 500 €		
Soutien à La Bouillit	38 850 €		38 850 €			38 850 €	- €	18 425 €	- €
Fonds culturel	20 000 €			20 000 €		10 000 €	10 000 €	7 574 €	
Fonds transports vers sites culturels	6 000 €		6 000 €			5 000 €	1 000 €	4 815 €	
Soutien aux écoles de musique	25 000 €		28 000 €			15 500 €	10 500 €	1 000 €	674 €
Appel à projet écoles de musique	4 800 €		4 800 €			9 500 €	- 4 700 €		
Printemps des Cartés	- €		- €			4 000 €	- 4 000 €	- €	- €
Appel à projet festival de musique	60 000 €		60 000 €			35 000 €	25 000 €	12 257 €	
Projet numérique bibliothèque départementale	6 500 €		6 500 €			6 500 €	- €	6 150 €	
Projet Parcours de Gare en Gare	- €		- €			2 500 €	- 2 500 €	- €	- €
Etude conservatoire des arts	- €		- €			25 000 €	- 25 000 €	- €	25 000 €
Aide à la diffusion culturelle	2 500 €		2 500 €			2 500 €	- €	- €	- €
Soutien à la création artistique	10 000 €		10 000 €			10 000 €	- €	4 000 €	- €
Manifestations culturelles artistiques innovantes	12 000 €		12 000 €				12 000 €		
Contrat Territoire Lecture	10 000 €		10 000 €				10 000 €		
TOTAL	268 640 €	-259 650,00 €	268 640 €	-259 650,00 €	- €	220 850 €	38 800 €	55 221 €	35 074 €

SANTE

1- Actions nouvelles

>> Animation / Communication de Santé

. Développement de l'offre Sport - Santé (démarrage janvier 2023) : Convention pluriannuelle à venir avec l'Association Sport Santé 86 = Dépenses de fonctionnement : 5 000€ (délibération à venir CC du 15/12/2022)

2- Actions maintenues

>> Fonctionnement général : Postes et environnements de poste

. Chargée de mission Santé à temps plein - Recettes pour financement du poste : ARS (CLS) : 15 000€ + CAF (CTG) : 5 100€
 . Assistante administrative : temps de travail dédié aux missions Santé = 50%.

>> Primes à l'installation des professionnels de santé : dépenses de fonctionnement : 50 000 € (Délibération n°CC/2022-44 en date du 12/05/2022)

>> Prospection Professionnels de santé :

. Campagne Webmarketing : dépenses de fonctionnement = 25 000 €. Création du référencement Linked et intensification de la promotion sur google, facebook.

>> Animation/Communication de santé = Animation des instances liées au CLS (comités de pilotage, commission, etc) + actions d'animation de santé publique (Mois sans tabac, Octobre rose, etc) :

. Actions du CLS, actions de santé publique, forum Santé = dépenses de fonctionnement : 10 000 € + 12 000 € // A RETENIR : - 13 000€ par rapport à 2022 = prestation exceptionnelle pour l'évaluation CLS non reconduite

>> Animation/Communication de santé :

. Subvention CIDFF (convention pluriannuelle 2022-2024) = Dépenses de fonctionnement : 2 000 € (Délibération n°CC/2021-142 en date du 16/12/2021)

3- Budgets Annexes MSP.

>> La Trimouille :

. Rénovation canalisation / sanitaire PMR : 10 000€ HT soit 12 000€ TTC

. Compensation Loyers non facturés - bureaux inoccupés N°2, 3 et 4 (délibération n°BC/2022-139 en date du 01/09/2022)

>> Vaidivienne : Achat cabinet médical (135 000€ + frais de notaire) + rénovation / extension (408 000€ HT soit 489 600€ TTC) (Délibération Fiche projet n°CC/2022-45 en date du 12/05/2022 et achat cabinet dt Bouline délibération n°CC/2022-74 en date du 30/06/2022)

Recettes prévisionnelles : subventions DETR : 189 094€ / DATAR : 102 000€ / ACTIV2 : 108 027€ + Emprunt MSA 0% : 108 000€

Opérations	Dépenses	Recettes		Besoin de financement		Proposition Exécutif et commission finances	pour mémoire DOB 2022	évolution 2022/2023	Engagements 2022	crédits gagnés 2022
		Subventions	Emprunts	Fonctionnement	Investissement					
Fonctionnement général (FCT)	71 100 €	20 100 €		51 000 €			- 54 000 €	- 3 000 €		
Prospection professionnels de santé (ANIMPRO)	25 000 €			25 000 €			- 25 000 €	- €	11 925 €	
Primes à l'installation (ANIMPRO)	50 000 €			50 000 €			- 50 000 €	- €	2 000 €	
Forum santé (CLS)	10 000 €			10 000 €			- 10 000 €	- €		
Animation/communication santé (CLS)	14 000 €			14 000 €			- 27 000 €	- 13 000 €	10 875 €	
Développement de l'offre Sports/Santé (CLS)	5 000 €			5 000 €			- 2 500 €	2 500 €		
MSP LA TRIMOUILLE (Réfection sanitaire PMR)	10 000 €				10 000 €		- €	10 000 €		
MSP LA TRIMOUILLE (Loyers non facturés)	8 100 €			8 100 €			- €	8 100 €		
ADRIERS - Projet d'Extension + travaux de rénovation Toiture							- €	- €		
MSP VALDIVIENNE - Acquisition + Extension	630 000 €	399 000 €	128 000 €				- €	- €		
TOTAL	923 200 €	419 100 €	128 000 €	163 100 €	113 000 €	- €	- 168 000 €	107 000 €	24 800 €	- €
		-276 100		-276 100						

DOB 2023

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les actions nouvelles :

- Commerce Centre Bourg : informations collectives à destination des commerçants, intervenants : **900 €**
- ACP : communication **3 000 €**
- entretien des ZAE, plan de gestion entretien des zones d'activité : **60 000 €**

- financement : convention avec la Banque des Territoires : 40 000 € sur 2 ans (2022-2023) VERSES EN 2022 et Région 10 500 € pour 2022 : soit 50 500 € en 2022 et 10 500 € en 2023
- Postes développement éco - ZAE : 25 % poste responsable (16 750€) + poste dev éco zae (40 000 €)+ 4 000 € environnement de poste + 1 poste d'assistante à mi temps : 22 750 €
- divers frais FCT 011 : **25 000 €**
- animations de territoire : provision Eludes : 20 000 € + objets publicitaires 4 000 € + annonces et insertions 2 300 € + animations ZAE et soirées transmission-reprise : 2 000 € + imprimés 1200 € + Top des Entreprises 8 500 € + partenariat CCI (OserReso et autres actions réseaux) 4 000 € soit un total COMECO : **42 000 €**
- Subventions : Initiative Vienne : 250 + 6 000 ; GAEL : 2 500 € ; CESV : 2 300 € ; FAE Montmorillon : 2 500 € ADESI : 2 500 € + provision 2000 € soit un total SUBVECO de **18 250 €**
- Aménagement ZAE Jean Rangier : remise en état de la réserve incendie (financement par l'assurance/sinistre)
- HE Les Chaffauds : dette année 2 (64 296 €) , recettes prévisionnelles 2023 (19 587 €) soit besoin estimé 44 709 € (subv budget général vers budget annexe)

Opérations	Dépenses		Recettes			Besoin de financement		Proposition Exécutif et commission finances	pour mémoires DOB 2022	évolution 2022/2023	Engagements 2022	crédits gagés 2022	
			loyer/ventes		emprunts								
	subvention	10 500 €	7 500 €	10 500 €	3 500 €	3 600 €	Fonctionnement						Investissement
Fonctionnement général		108 500 €					108 500 €		- 110 000 €	- 1 500 €	1 050 €		
Mettre en œuvre le projet		48 000 €					37 500 €		- 13 500 €	24 000 €	-		
actions de fonctionnement pour le commerce (ACP, etc.)		3 500 €	7 500 €				3 600 €		- 12 375 €	- 15 975 €	-	12 750 €	
actions d'investissement pour le commerce		-					-		-	-	-		
entretien des zones d'activités		60 000 €					60 000 €		- 50 000 €	10 000 €	1 989 €	60 000 €	
animation territoriale et communication		42 000 €					42 000 €		- 45 000 €	- 3 000 €	16 285 €	32 000 €	
Subvention/collaboration/adhésions		18 250 €					18 250 €		- 21 000 €	- 2 750 €	1 000 €		
hôtel d'entreprises Les Chaffauds L'île Jourdain		44 709 €					44 709 €		- 51 600 €	- 6 891 €	-		
La Rye		19 €					15 €		-	15 €	-		
Spécialiser aux projets économiques									-	-	-	1 644 000 €	
TOTAL		307 374 €	18 000 €				307 374 €		- 303 475 €	- 3 059 €	20 314 €	2 003 750 €	

DOB 2023

EMPLOI

les actions nouvelles :

- clauses sociales : diagnostic à réaliser en interne et en partenariat avec CCCP
- ERIP, Forum des prescripteurs de l'insertion : frais de réception 150 €, édition de plaquettes 350 € total : 500 €
- ERIP, suite "100 chances" 4 000 €

les actions en cours :

- ERIP : Coordination Sud Vienne Poste économie-emploi à 75% : 50 250 € + 3 250 € environnement de poste + accueil 6 000 € (MLI) + animation/communication : 3 000 € + suites "100 chances" 4 000 € + forum prescripteurs 500 €
// Recettes 20 500 Région + 10 250 CCCP
- subventions : Jard'Insolite (idem 2022), ADECL (idem 2022), CPA de Lathus (idem 2022), CESV Parcours Sud Vienne (pas de demande pour 2023)
- subventions MLRCSV : fonctionnement 80 684 € ; Fonds d'Aide aux Jeunes 3024 €
- Sub'Emploi - dispositif (initiative Vienne) : 20 000 € aides à l'embauche + 1 600 € frais de gestion IV - total 21 600 €
- Subvention au budget annexe Emplois Verts
- Accompagnement actions partenaires 2 500 € (CPA / résignés ruraux, action non validée à ce jour)

Opérations	Dépenses	Recettes Subv./ participation	Besoin de financement		Proposition Exécutif et commission finances	pour mémoire DOB 2022	évolution 2022/2023	Engagements 2022	crédits gagés 2022
			Fonctionnement	Investissement					
Fonctionnement général			- €			- 37 750 €	37 750 €	- €	
Espace Régional Information Proximité	67 000 €	30 750 €	36 250 €			15 750 €	52 000 €	6 000 €	
Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne	80 684 €		80 684 €			78 400 €	2 284 €	- €	
Fonds d'aide aux jeunes	3 024 €		3 024 €			- 3 050 €	26 €	- €	
ADECL	25 000 €		25 000 €			- 22 700 €	2 300 €	5 000 €	
Soutien au CPA Lathus	25 000 €		25 000 €			- 22 700 €	2 300 €	5 000 €	
Soutien à Jard'insolite	7 700 €		7 700 €			- 7 000 €	700 €	1 540 €	
Accompagnement partenaires	2 500 €		2 500 €			- 10 000 €	7 500 €		
subvention au budget annexe emplois verts	370 953 €		370 953 €			- 480 365 €	109 412 €		
PILLACE - MEDEF						- 8 500 €	8 500 €		
Sub'Emploi - Initiative Vienne						- 27 600 €	27 600 €		27 600 €
TOTAL	581 861 €	30 750 €	551 111 €	- €	- €	- 652 315 €	191 204 €	17 540 €	27 600 €
		551 111 €	551 111 €						

DOB 2023

DEVELOPPEMENT DURABLE

les actions nouvelles :

- PCAET : accompagnement du projet de recyclerie le Corbeau Blanc (investissement), accompagnement de nouveaux projets 10 000 € (exemple prairies fleuries, création filière laine, ...)
- PAT : accompagnement démarche logistique 15 000 €

les actions en cours :

- Revenus photovoltaïques : centrales de Pindray, Le Vigean, Mazerolles
- PCAET : communication 4 000 € (exposition/Vidéos/...), cotisation CRER 5 000 €, participation EIT 3ème année 16 700 € (sans financement de la Région sur le deuxième poste), fonctionnement 2 000 €, champ de mission 50% 27 500 €
- PAT : communication 2 500 €, fonctionnement 2 000 €, chargé de mission 50% 27 500 €
- Conventions partenaires : 50 000 € (CPA 30 000, Ecomusée 10 000, Civam 10 000, ...)
- Plan paysage : communication 4 000 € (mise en place d'un observatoire photographique par exemple)

Opérations	Dépenses	Recettes		Besoin de financement		Proposition Exécutif et commission finances	pour mémoire DOB 2022	évolution 2022/2023	Engagements 2022	crédits gagnés 2022
		Subv. Participation	emprunt	Fonctionnement	Investissement					
Revenus photovoltaïques		12 855 €		12 855 €			10 355 €	- 2 500 €		
Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	110 200 €			110 200 €			- 110 650 €	- 450 €	15 000 €	94 000 €
Plan Alimentaire Territoriale (PAT)	47 000 €			47 000 €			- 22 000 €	25 000 €	7 000 €	14 000 €
Plan paysage	4 000 €			4 000 €			17 000 €	21 000 €	8 430 €	14 000 €
Conventions partenaires	50 000 €			50 000 €			- €	50 000 €		
	211 200 €	12 855 €		198 345 €			- 106 295 €	83 000 €	30 430 €	122 000 €
	-196 345,00 €			-196 345,00 €						

DOB 2023

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

les actions nouvelles :

- Révision 2 sites patrimoniaux remarquables 130 000 € TTC (recettes DRAC 50 000 €)
- Adhésion SEM Patrimoniale 100 000 € TTC

les actions en cours :

- Contrats des conseillers numériques septembre 2023 (subventions perçues 55 000 €, reports 70 000 €, inscriptions 2023 : 75 000 €)
- PLUI : honoraires du cabinet + crédit concentration et impression et charges de personnel

Opérations	Dépenses	Recettes		Besoin de financement		Proposition Exécutif et commission finances	pour mémoire DOB 2022	évolution 2022/2023	Engagements 2022	crédits gagés 2022
		Subv. Participation	emprunt	Fonctionnement	Investissement					
Fonctionnement général	60 000 €	5 000 €		55 000 €			60 000 €	5 000 €		
Instruction droit des sols	145 000 €			145 000 €			145 000 €	- €		
Système Information géographique	35 000 €			35 000 €			35 000 €	- €		
Montée en débit Moutiers	6 500 €			6 500 €			6 000 €	500 €	228 780 €	146 000 €
Schéma directeur aménagement numérique	105 000 €			30 000 €			67 000 €	- 37 000 €	70 000 €	23 400 €
Conseillers numériques	100 000 €	75 000 €		100 000 €			110 000 €	- 10 000 €	104 600 €	2 000 €
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	130 000 €	50 000 €		80 000 €			- €	80 000 €		30 815 €
Sites Patrimoniaux Remarquables	100 000 €			100 000 €			- €	100 000 €		
SEM Patrimoniale	85 000 €			85 000 €			85 000 €	- €		
Schéma cohérence territoriale	12 000 €			12 000 €			9 700 €	2 300 €		
Eau	778 500 €	130 000 €		648 500 €			517 700 €	130 800 €	264 390 €	202 215 €
	-848 500,00 €			-848 500,00 €						

DOB 2023

LOGEMENT / HABITAT

les actions nouvelles :

- Etude pré-opérationnelle de définition des outils de l'amélioration de l'habitat privé en Vienne & Gatteupe dont OPH-RU en secteurs de revitalisation (crédits inscrits par DM en 2022)

les actions en cours :

- Convention MJC Claude Nougaro fonctionnement RHU
- FCT : 50% chargé de missions + 10% responsable de pôle + 25% assistante (subvention ANAH poste chef de projet OPAH)
- OPAH + PIG : AP/CP - animations des dispositifs
- Plateforme France Rénov' (subvention Région NA + CCCP)

Opérations	Dépenses	Recettes Subv./ participation	Besoin de financement		Proposition Exécutif et commission finances	pour mémoire DOB 2022	évolution 2022/2023	Engagements 2022	crédits gagés 2022
			Fonctionnement	Investissement					
Fonctionnement général	59 000 €	35 000 €	24 000 €	-	-	- 32 000 €	8 000 €	31 860 €	10 000 €
OPAH Centre Bourg	135 000 €	96 000 €	39 000 €	-	-	- 43 000 €	4 000 €	63 778 €	81 228 €
Investissement						- €	- €	13 723 €	- €
OPAH Fonds communaux			- €	-	-	- €	- €	23 500 €	21 900 €
PIG 2019	150 000 €	87 000 €	63 000 €	-	-	- 63 000 €	- €	142 435 €	70 165 €
Investissement	161 740 €		-	161 740 €		- 78 240 €	83 500 €	4 205 €	- €
PIG 2019 Fonds communaux			- €	-		- €	- €	2 500 €	- €
PIG hors AMI centre bourg								- €	- €
PIG 2017-2018								122 730 €	4 270 €
Plateforme FAIRE (France RENOV')	116 000 €	99 900 €	16 100 €	-	-	- 15 441 €	659 €	- €	18 200 €
Etude pré-opérationnelle									
Logements vacants / actions réorption									
Investissement (intégration dans PIG 2019)									
Résidence Habitat Jeunes	27 300 €		27 300 €	-	-	- 83 500 €	83 500 €		5 250 €
TOTAL	849 040 €	317 900 €	169 400 €	161 740 €	- €	- 355 181 €	- 24 641 €	404 731 €	221 013 €
			-331 140	-331 140					

DOB 2023

MOBILITE

les actions nouvelles :

- Recrutement chargé de mission sur les 3/4 de l'année 2023
 - actions de mobilité : subventions CIF-SP ; CPA ; MJC Claude Nougaro
- les actions en cours :
- Schéma VELO2
 - Signalisation aires de co-voiturage
 - Actions de mobilité (fonds d'aide acquisition vélos à assistance électrique)
 - Contrat opérationnel de mobilité : participation de la CCVG étude sur le TAD
 - TAD La Trimoaille prestataire 20 000 € recettes : passagers 1 500 € + Région 70% du déficit 12 000 €

Opérations	Dépenses	Recettes		Besoin de financement		Proposition Exécutif et commission finances	pour mémoire DOB 2022	évolution 2022/2023	Engagements 2022	crédits gagés 2022
		Subv. Participation	emprunt	Fonctionnement	Investissement					
Fonctionnement général	40 000 €			40 000 €			- €	40 000 €		
AVELO 2				- €			- 24 500 €	- 24 500 €		24 500 €
Aires de covoiturage							- 10 000 €	- 10 000 €		10 000 €
Transport à la demande (TAD)	20 000 €	13 500 €		6 500 €			- 4 250 €	2 250 €	1 250 €	
Pôles multimodaux							- €	- €		
Actions de mobilité	10 000 €			10 000 €			- 23 000 €	- 13 000 €	2 710 €	66 680 €
Contrat opérationnel de mobilité	5 000 €			5 000 €			- 10 000 €	- 5 000 €		23 000 €
	75 000 €	13 500 €	- €	61 500 €	- €	- €	- 71 750 €	- 10 250 €	3 960 €	124 190 €
	-81 500,00 €			-81 500,00 €						

BUDGET ANNEXE CHANTIER D'INSERTION

les actions nouvelles :

- Projet de recrutement d'un chef de service "insertion" au cours de l'année 2023.
- Projet de recrutement d'un chef d'équipe au cours de l'année 2023.
- 1 Quad 4 places en remplacement de 2 quads diesel à réformer
- 1 fourgon 7 places en remplacement d'un fourgon réformé
- 2 plateaux pour transporter les SSV
- Achat de matériels de petite motoculture
- Les 3 techniciens + gestionnaire "Environnement" passent sur le budget ENVIRONNEMENT

les actions en cours :

- Aménagement atelier ZA Ranger + mobiliers pour les agents du chantier- Entretien des sentiers pour le budget général
- Restauration des milieux aquatiques (ripisylve+jussie) pour le budget général
- Entretien des massifs forestiers pour le budget général
- Entretien des sentiers pour le budget général
- Accompagnement socio-professionnelle des agents en CDDI
- Formations des agents en CDDI et permanents

Opérations	Dépenses	Recettes Subv./ participation	Besoin de financement		Proposition Exécutif et commission finances	pour mémoire DOB 2022	évolution 2022/2023	Engagements 2022 (situation au 15/11/22)	crédits gagés 2022
			Fonctionnement	investissement					
Personnel	885 700 €					- 977 000 €	- 91 300 €	- 30 000 €	
Fonctionnement général	334 900 €					- 358 500 €	- 21 600 €	114 050 €	
Investissement (matériels divers)	141 000 €			141 000 €		- 108 500 €	34 500 €	25 000 €	85 000 €
financement Etat		325 000 €	325 000 €			350 000 €	- 25 000 €		
financement Région		- €	- €			- €	- €		
financement AGEFOS		- €	- €			- €	- €		
Financement Département		75 000 €	75 000 €			75 000 €	- €		
Agences de l'Eau et autres		30 000 €	30 000 €			120 000 €	- 90 000 €		
EDF		5 500 €	5 500 €			5 000 €	500 €		
Fédération de Pêche		- €	- €			2 400 €	- 2 400 €		
participation Budget général		370 953 €	370 953 €			480 365 €	- 109 412 €		
Facturation Bois et Etang		21 050 €	21 050 €			17 918 €	3 132 €	- 17 950 €	
Facturation sentiers		402 749 €	402 749 €			241 878 €	160 871 €	- 241 800 €	
Facturation Jussie		45 862 €	45 862 €			47 100 €	- 1 441 €		
Facturation Rivieres		85 608 €	85 608 €			100 336 €	- 14 550 €	- 100 400 €	
TOTAL	1 381 650 €	1 361 600 €	1 411 600 €	141 000 €	0,00 €	1 381 600 €	- 14 550 €	251 300 €	85 000 €

DOB 2023

TOURISME

les actions nouvelles :

Ingenierie touristique: accompagnement des porteurs de projets publics
Magazine "habitants"
Salons: Nantes et gastronomie à Poitiers
Visites de la Villa Lepinay
Nouveaux parcours Terrà Aventura
Jeu vidéo immersif
Evènement de lancement de saison
Outil de vente en ligne
Labellisation Tourisme et handicap des points d'accueil

les actions en cours :

Plan Local de Professionnalisation (PLP): renouvellement de thématiques
Accueil hors murs
Gestion 11 parcours Terrà Aventura
Label Qualité Tourisme
Promotion de la randonnée...

Opérations	Dépenses	Recettes	Besoin de financement		Proposition Exécutif et commission finances	pour mémoire DOB 2022	évolution 2022/2023	Engagements 2022	crédits gagnés 2022
			Fonctionnement	Investissement					
fonctionnement général	20 750 €	20 750 €	- €						
taxe de séjour	95 000 €	95 000 €	- €						
Subvention Office de tourisme Vienne et Gartempe	638 550 €		638 550 €			608 550 €	- €		
TOTAL	754 300 €	115 750 €	638 550 €	-638 550 €		608 550 €	30 000 €		
	-638 550					608 550 €	30 000 €		

DOB 2023

VOIRIE COMMUNAUTAIRE

les actions nouvelles :

Travaux de réfection d'ouvrages d'arts envisagés

les actions en cours :

Entretien et gestion de la voirie communautaire
Réfection du barrage d'Asnières sur Blour
Eiagage dans le cadre du déploiement de la fibre

Opérations	Dépenses	Recettes		Besoin de financement		Proposition Exécutif et commission financières	pour mémoire DOB 2022	évolution 2022/2023	Engagements 2022	crédits gagés 2022
		Subv./ participation	Emprunt	Fonctionnement	Investissement					
voirie communautaire	2 232 040 €			2 232 040 €			- 2 792 040 €	- 560 000 €	207 659,00 €	368 935,23 €
investissement	30 000 €				30 000 €		- 15 000 €	15 000 €	155 100,00 €	36 750,00 €
Eiagage fibre										500 000,00 €
Barrage Asnières	450 000 €				450 000 €			450 000 €	36 336,00 €	30 930,00 €
programme exceptionnel de voirie (annuité emprunt + imprévision en report)	545 000 €			545 000 €			600 000 €	55 000 €		336 385,00 €
investissement										
participation au budget annexe technique infras	380 750 €			360 750 €			- 380 000 €	- 19 250 €	50 000,00 €	213 000,00 €
Emprunts ex SIVRLI	5 220 €		5 220 €							
TOTAL	3 621 010 €	- 3 617 790 €	5 220 €	- 3 137 790 €	460 000 €	- €	- 3 787 040 €	- 109 250 €	449 015,00 €	811#####

DOB 2023

TECHNIQUE ET INFRASTRUCTURES

les actions nouvelles :

Acquisition d'un tracteur en remplacement de matériels anciens sur LA TRIMOUILLE
Remplacement de véhicules utilitaires sur LUSSAC
Mise en place d'outil de gestion du domaine public avec SOGELINK

les actions en cours :

Livraison prévu au 1er semestre d'une pelleteuse et d'un camion 6x4 (commandés en 2022)

Opérations	Dépenses	Recettes		Besoin de financement		Proposition Exécutif et commission financières	pour mémoire DOB 2022	évolution 2022/2023	Engagements 2022	crédits gagés 2022
		Subv./ participation	Emprunt	Fonctionnement	Investissement					
Fonctionnement général	167 950 €	94 400 €		73 550 €			33 700 €	107 250 €	4 700 €	
Fonctionnement général Lussac	488 500 €	488 500 €					- €	- €	2 670 €	
Fonctionnement général La Trimouille	435 350 €	435 350 €					- €	- €	2 100 €	
matériels techniques et fournitures Lussac	685 000 €	685 000 €					- €	- €	42 320 €	
investissement matériels et logiciel	63 500 €				63 500 €		- 287 500 €	224 000 €	263 823 €	10 450 €
Prestation de services Lussac	180 000 €	180 000 €					- €	- €	12 043 €	
Matériels techniques et fournitures La Trimouille	448 500 €	448 500 €					- €	- €	19 803 €	
Investissement	180 000 €				180 000 €		- 92 500 €	97 500 €	247 274 €	13 900 €
Prestations de services La Trimouille	180 000 €	180 000 €					- €	- €	13 212 €	
subvention du budget principal	360 750 €	360 750 €					360 000 €	19 250 €		
Prêt PATA	33 700 €						- 33 700 €	- €		
TOTAL	2 072 500 €	2 072 500 €	- €	353 500 €	253 500 €	- €	- €	- €	907 845 €	24 350 €
				0,00 €	0,00 €					

les actions nouvelles :

- 1 poste d'agent technique / administratif
 - 1 poste de chargé d'opérations pour la mutualisation (9 mois)
 - Mission sociale ADAPGV 39 416€
 - Base de ski nautique isle Jourdain reprise bardage 15 000€
- les actions en cours :
- Electricité + 86 500€ (3 AGV) + Ordures ménagères
 - 1 poste agent technique entretien BAT (réaffectation 07/2022)
 - Rénovation AGV Montmorillon + Pressac (crédits supplémentaires) 560 000€
 - Rénovation énergétique dojo+maison bleue
 - Rénovation énergétique PPI(200 000€)

Opérations	Dépenses	Recettes		Besoin de financement		Proposition Exécutif et commission finances	pour mémoire DOB 2022	évolution 2022/2023	Engagements 2022	crédits gagés 2022
		Subv. Participation	emprunt	Fonctionnement	Investissement					
Fonctionnement général	269 300 €			269 300 €	- €		164 500 €	104 800 €	30 000 €	
Maison des services	48 000 €			29 000 €	20 000 €		135 000 €	- 86 000 €	104 500 €	31 000 €
Locaux Lussac les Châteaux	18 000 €			18 000 €			74 500 €	- 58 500 €	34 000 €	18 000 €
Ombrières								- €		
Locaux La Trimouille	6 500 €			6 500 €	- €		5 500 €	1 000 €	3 500 €	5 000 €
Piscine Tisle Jourdain	12 000 €			12 000 €			3 000 €	9 000 €		3 000 €
Piscine Saint Savin	27 000 €			12 000 €	15 000 €		15 500 €	11 500 €	13 200 €	13 000 €
Piscine Montmorillon	17 800 €			15 700 €	2 100 €		20 500 €	- 2 700 €		15 000 €
Piscine Goux	35 100 €			5 100 €	30 000 €		19 500 €	15 800 €	1 000 €	8 800 €
Dojo Lussac les Châteaux	41 500 €	28 000 €		11 000 €	1 500 €		32 500 €	- 20 000 €	120	133 800 €
Gymnase Lussac les Châteaux	7 900 €			6 500 €	1 400 €		24 000 €	- 16 100 €	1 300 €	33 400 €
Gymnase Pressac	7 000 €			7 000 €			5 000 €	2 000 €		1 000 €
Travaux énergétiques								- €		
Base de ski nautique isle Jourdain	3 700 €			3 700 €			2 700 €	1 000 €		4 900 €
Reprise bardage	15 000 €				15 000 €			15 000 €		
Base canoë Mousseac	6 800 €			4 800 €	2 000 €		4 000 €	2 800 €	1 250 €	1 500 €
Boulodrome Saint Germain	5 000 €			5 000 €	- €		5 000 €	- €		5 000 €
Stand de tir Mauprévoir	2 500 €			2 500 €	- €		11 500 €	- 9 000 €		10 800 €
Stand de tir Montmorillon	3 500 €			3 500 €	- €		4 000 €	- 500 €	780 €	8 900 €
Aire d'accueil gens du voyage Montmorillon	213 650 €	63 000 €		145 650 €	5 000 €		128 600 €	22 050 €		23 000 €
projet de réhabilitation de l'aire	280 000 €				280 000 €		95 000 €	375 000 €		188 600 €
Aire d'accueil gens du voyage Lussac les Châteaux	121 900 €	42 000 €		65 200 €	14 700 €		23 000 €	56 900 €		5 000 €
provisions pour investissement					- €		15 000 €	- 15 000 €		
Aire d'accueil gens du voyage Pressac	128 300 €	41 000 €		80 300 €	5 000 €		56 100 €	29 200 €	7 900 €	0 €
projet de réhabilitation de l'aire	280 000 €				280 000 €		57 000 €	337 000 €		194 400 €
Accessibilité	500 €			500 €	- €		5 000 €	- 4 500 €		5 500 €

ADECL	1 600 €	-	1 600 €	- €	-	1 500 €	100 €	4 800 €
Bâtiment La Rye Le Vigeant (atelier emplois vents)	5 500 €	-	3 000 €	2 500 €	-	10 000 €	4 500 €	2 000 €
Secteur Montmorillon Espace Jeunesse	9 500 €	-	9 500 €	- €	-	18 500 €	9 000 €	8 100 €
Secteur Valdivienne	7 000 €	21 000 €	7 000 €	21 000 €	-	18 200 €	32 200 €	94 484 €
Secteur Chivaux	16 500 €	-	500 €	16 000 €	-	- €	16 500 €	-
Secteur Lussac/Verrières	2 000 €	-	2 000 €	- €	-	1 000 €	1 000 €	4 000 €
Gendarmerie Lussac	- €	-	- €	- €	-	55 000 €	55 000 €	30 000 €
Renovation énergétique des bâtiments CCVG	200 000 €	-	- €	200 000 €	-	100 000 €	100 000 €	17 180 €
TOTAL	1 790 000 €	-1 594 050 €	724 850 €	689 200 €	- €	808 000 €	787 450 €	810 354 €

BUDGET ANNEXE "CIRCUIT DU VAL DE VIENNE"

les actions en cours :

- FCT : frais avocat, entretien espaces verts, entretien bâtiment, assurances, taxes foncières
- Ferme de Boudignoux : location ASC Compétizione, entretien du bâtiment + garde-corps passerelle
- DSP : redevance 2023 (hors CAI)
- Communication : réception loges
- Charges financières : remboursement des emprunts

Opérations	Dépenses	Recettes loyers/emprunts	Besoin de financement		Proposition Exécutif et commission finances	pour mémoire DOB 2022	évolution20 22/2023	Engagement s 2022	crédits gagés 2022
			Fonctionnement	investissement					
Frais de fonctionnement	125 000 €		125 000 €			- 125 000 €	- €		
Charges financières communication	200 000 €		200 000 €			- 200 000 €	- €		
Ferme du Boudignoux	10 000 €	12 750 €	10 000 €			- 10 000 €	- €		
provisions pour travaux	48 750 €		2 750 €	48 750 €		- 10 000 €	- 12 750 €		
Loyers sur délégation de service public		381 000 €	381 000 €			345 000 €	- 36 000 €		
TOTAL	393 750 €	393 750 €	48 750 €	48 750 €	- €	- €	- €	- €	- €

RÉCAPITULATIF DU DOB 2023

Domaine d'activité	Dépenses		Recettes			Besoin DOB			Proportion Exécutif et commission finances	pour mémoire DOB 2022	évolution 2022/2023	Engagements 2022	crédits gagnés 2022
	Subv./ participations	loyers/vente	emprunts	Fonctionnement	Investissement								
Administration Générale	5 096 380 €	258 710 €	-	2 816 790 €	-	2 020 860 €	-	-	-	4 671 511 €	168 159 €	451 688 €	118 347 €
Communication	254 200 €	15 000 €	-	232 200 €	-	7 000 €	-	-	-	195 800 €	43 400 €	21 606 €	1 000 €
Enfance / jeunesse	4 110 555 €	1 358 300 €	-	1 561 505 €	-	1 190 750 €	-	-	-	1 712 100 €	1 040 155 €	489 730 €	322 718 €
Sports	1 890 950 €	76 500 €	-	1 733 750 €	-	70 700 €	-	-	-	1 348 100 €	7 000 €	116 921 €	707 774 €
Patrimoine culture	484 070 €	29 300 €	-	432 270 €	-	22 500 €	-	-	-	390 420 €	64 350 €	104 757 €	682 915 €
Santé	259 650 €	-	-	259 650 €	-	-	-	-	-	220 850 €	38 800 €	55 221 €	25 674 €
Développement économique	325 374 €	419 100 €	128 000 €	163 100 €	-	113 000 €	-	-	-	168 500 €	107 600 €	24 800 €	-
Emploi	581 861 €	30 750 €	-	307 374 €	-	-	-	-	-	303 475 €	3 889 €	20 314 €	2 003 750 €
Développement durable	211 200 €	12 855 €	-	188 345 €	-	-	-	-	-	105 295 €	93 050 €	30 430 €	122 000 €
Aménagement du territoire	778 500 €	130 000 €	-	648 500 €	-	-	-	-	-	517 700 €	130 800 €	284 390 €	202 215 €
Logement / Habitat	649 040 €	317 900 €	-	169 400 €	-	161 740 €	-	-	-	365 181 €	24 041 €	404 731 €	221 013 €
Mobilité	75 000 €	13 500 €	-	61 500 €	-	-	-	-	-	71 750 €	10 250 €	3 960 €	124 190 €
Environnement	1 577 060 €	577 500 €	-	897 560 €	-	2 000 €	-	-	-	534 895 €	464 985 €	508 705 €	82 000 €
Emplois verts	1 361 600 €	1 361 600 €	-	141 000 €	-	141 000 €	-	-	-	608 550 €	158 800 €	251 200 €	85 000 €
Tourisme	754 300 €	115 750 €	-	638 550 €	-	-	-	-	-	3 787 040 €	169 250 €	-	-
voirie communautaire	3 623 010 €	-	5 220 €	3 137 790 €	-	480 000 €	-	-	-	-	-	-	-
Technique infrastructures	2 872 500 €	2 872 500 €	-	253 600 €	-	253 500 €	-	-	-	-	-	449 095 €	1 488 090 €
Bâtiments	1 790 050 €	196 000 €	-	724 850 €	-	869 200 €	-	-	-	806 600 €	787 450 €	607 645 €	24 350 €
Non ventilables	21 747 850 €	1 976 900 €	-	19 770 850 €	-	-	-	-	-	-19 689 287 €	81 653 €	303 046 €	868 364 €
Circuit du Val de Vienne	393 750 €	393 750 €	-	48 750 €	-	48 750 €	-	-	-	-	-	-	-
financements propres	278 259 €	35 204 744 €	-	34 925 485 €	-	-	-	-	-	33 291 749 €	1 633 736 €	-	-
Finances sur opérations financières	48 929 378 €	44 964 109 €	1 353 228 €	963 320 €	-	5 381 020 €	-	-	-	4 417 500 €	4 201 492 €	3 307 637 €	7 102 490 €
TOTAL DOB 2023													

Excedent global prévisionnel CA 2022	15 210 237 €
engagements et crédits gagnés 2022	10 482 737 €
Solde disponible	4 717 500 €
reprise sur excédent	-
solde net	300 000 €

Excédent pour financement DM

« REVISION DE LA FICHE PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE
PLURIDISCIPLINAIRE A VALDIVIENNE »

ANNEXE N°3

Service affectataire : SANTE Chargée de projet : Isabelle CLERMIDI, Chargée de mission santé

Elue référente : Claudie BAUVAIS – VP Santé

Services associés : bâtiments, politiques contractuelles, urbanisme, finances.

Contexte

Dans le cadre de l'attractivité du territoire, la CCVG accompagne depuis 2018 les professionnels de santé de Valdivienne.

- Octobre 2019 : Labellisation du projet de santé en « Equipe de Soins Primaires » (ESP) par l'Agence Régionale de Santé.
- Juin 2021 : Installation d'un 2^{ème} médecin généraliste permettant l'évolution du projet de santé vers une labellisation MSP (Maison de santé pluriprofessionnels).
- Novembre 2021 : Labellisation du projet de santé en Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) multisite par l'Agence Régionale de Santé

En parallèle, plusieurs rencontres ont été organisées en 2021 et 2022 pour réfléchir au développement d'un nouveau projet bâtiminaire à la demande des professionnels.

Il s'agissait de repérer les enjeux d'un tel projet pour la collectivité (*maintenir et renforcer l'offre médicale sur la commune*), d'identifier les problématiques (*dispersion des professionnels sur la commune*) et de définir les besoins des professionnels concernés par la future MSP (*médecins généralistes, infirmières libérales*).

Etat d'avancement du projet

- Mai 2022 : fiche projet initiale - CC/2022-45
- Juin 2022 : offre d'achat du cabinet médical existant – CC/2022-74
- Novembre 2022 : notification du marché MOE à LN Architecture – marché n°2022-17
- Fin novembre 2022 : rencontre Architecte/ CCVG / Professionnels pour préciser les besoins
- Décembre 2022 : phase Esquisse - validation des plans de rénovation/ extension
- Janvier 2023 : validation des plans par les professionnels de santé
- Janvier 2023 : lancement phase APS – réception des plans VRD et des 1^{er} chiffrages (VRD, Clos couvert, Partitions/ finitions et Lots techniques)
- Février 2023 : travail de concertation avec l'équipe « projet » pour optimiser les coûts
- Fin mars 2023 (prévisionnel) : acquisition cabinet médical existant chez M^e Colas (Saint Savin)
-

Projet bâtementaire

Lors de la réunion fin novembre, les professionnels nous ont informé de l'arrivée de 2 nouvelles personnes :

- Une assistante médicale en appui du Dr Cogy,
- Une collaboratrice au sein du cabinet infirmier ; ce qui porte à 3 le nombre d'infirmières

Ces 2 points ont un impact sur le projet bâtementaire et ont nécessité l'ajustement du projet initial, principalement avec la création d'un local de consultation supplémentaire attenant au bureau d'accueil pour l'assistante médicale.

Toutes les autres surfaces ont été optimisées au maximum pour rester dans le programme des 200 m²

- Quasiment pas zones de circulation,
- Local archive et local de stockage réduits,
- Espaces d'attente réduits,
- Superficies des bureaux minimum.

Une 1^{ère} estimation financière pour la partie « travaux rénovation/ extension / VRD » a été réalisée pour un montant de 564 000€ Hors Taxes (soit + 50% par rapport au projet *initial*) pour partie dû à :

- Une proposition d'extension en ossature bois, choix architectural pour prolonger du cabinet existant,
- L'augmentation de la surface bâtee par rapport au projet initial (+ 29 m²) afin d'inclure les 2 nouvelles personnes, maintenir un studio de garde dissocié de la salle de réunion.

Malgré des contraintes architecturales importantes (règlement de lotissement, structure et implantation du cabinet médical existant, limite de propriété, ...), le travail de concertation avec l'architecte et son équipe « projet » a permis d'identifier des pistes de réduction des coûts aboutissant à une :

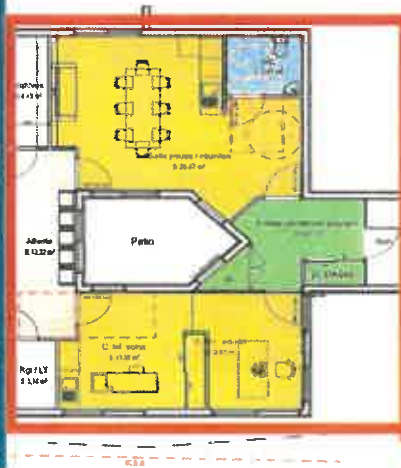
- 1- **Modification des plans** en reconfigurant les espaces communs dans l'existant en rénovation (salle de réunion, salle de pause). Le studio de garde a été inclus également dans les communs.
- 2- **Réduction des coûts de construction** :
 - Maçonnerie traditionnelle à la place d'ossature bois (cette variable représente une économie d'environ 49 000€ HT)
 - Changement de type de toiture passage en toiture monopente type bacs aciers en lieu et place de la toiture terrasse en membrane PVC
- 3- **Réduction des interventions sur la partie « rénovation intérieure »** de l'existant.

Le projet présenté prend donc en compte l'intégralité des recommandations précédemment citées et permet une économie globale d'environ 120 000€ HT par rapport à la 1^{ère} version présentée par l'architecte.

COÛTS	Initialement prévue	Actualisé suivant MOE	Evolution par rapport au budget initial
Construction + rénovation	280 000€ HT	367 400€ HT soit : Construction (106,82m ²) : 2 565€ HT/m ² Rénovation (86,32m ²) : 1 060€ HT/m ²	+ 87 400€ HT
VRD	50 000€ HT	81 100€ HT	+ 31 100€ HT

Hormis, l'augmentation du coût des matériaux (hors acier) et de la main d'œuvre de manière globale, cette augmentation de prix (*par rapport à la fiche projet initiale*) s'explique entre autres par :

- La mise à nue du cabinet existant pour la rénovation, initialement peu modifié dans le projet,
- Un traitement important en VRD (végétalisation pour délimiter les espaces « Patients » et « Professionnels », stationnement et éclairage réglementaire, etc),
- Une reprise intégrale des réseaux (eaux usées, assainissement).



A noter : quelques ajustements à la marge sont en cours pour inclure une cabine de douche dans la partie commune.

Neuf		
Accueil / secretariat		7,06
Attente		13,61
Cabinet médical 1		21,86
Cabinet médical 2		24,09
Cabinet remplacement / urgences		18,04
Dgt		4,02
Entrée		5,09
Local assistante médicale		9,00
WC		3,85
		106,82 m²

Rénovation		
Archives		4,43
Attente		12,22
C inf. admn		9,63
C inf. soins		13,89
Entrée personnel soignant		9,91
Rgt / LT		3,14
Salles pause / reunion		29,47
WC		3,63
		86,32 m²

Estimatif détaillé par poste au 16 février 2023 *Avant diagnostics amiante, plomb et*

N°	DESIGNATION	EXTENSION - 107,82 M ² (* 7,82 m ² par rapport au programme)	EXISTANT - 85.53 M ²	TOTAL HT EN €
01	VRD	81 100		81 100
02	CLOS COUVERT	149 100	12 700	161 800
03	PARTITIONS FINITIONIS	69 200	54 300	123 500
04	LOTS TECHNIQUES	58 200	23 900	82 100
	TOTAL HT	357 600	90 900	448 500
	TVA 20%	71 520	18 180	89 700
	TOTAL TTC	429 120	109 080	538 200

parasitaire

Révision budgétaire - investissement prévisionnel

Dépenses :

- ✓ Augmentation du coût global du projet : + 23,7% principalement dû à l'augmentation du coût des matériaux et de la main d'œuvre.
- ✓ L'ensemble des marges de manœuvre budgétaires a déjà été exploré pour diminuer au plus le coût du projet. Aucun autre ajustement ne permettra pas de revenir dans l'enveloppe « Travaux + Voiries + Clôtures » prévue initialement (330 000€ HT).
- ✓ Les dépenses prévisionnelles en suivant correspondent à un engagement budgétaire maximum

Recettes :

- ✓ Loyer : Le conseil communautaire du 29 octobre 2020 a voté un loyer unique de 7,80€/m² pour toutes les maisons de santé construites à compter de 2021 afin de rester attractif.
- ✓ Calcul des subventions et taux d'intervention :
 - Département : estimé sur la base du total HT « Acquisition, Extension et Construction »
 - Région : estimé sur la base du total « Extension et Construction » HT (hors Acquisition)
 - Etat : montant inscrit suivant l'arbitrage DETR à ce jour
- ✓ Europe : la commune de Valdivienne n'est actuellement pas éligible au programme de financement européen.

Plan de financement révisé au 20 février 2023 :

Pôle Santé de Valdivienne - Budget d'Investissement

Coût de l'opération

Plan de financement

Dépenses	Plan de financement prévisionnel		Recettes	Base calcul	Taux sur HT	Montant TTC
	HT	TTC				
Achat et rénovation locaux						
Achat	135 000,00 €	135 000,00 €				
Frais	2 400,00 €	2 880,00 €				
			EUROPE LEADER			
Projet d'investissement						
Estimation travaux (extension et rénovation)	367 400,00 €	440 880,00 €	Bat DEIR ou DSL (non cumulable)	667 500,00 €	35,00%	40 000 €
Voirie + clôtures	81 100,00 €	97 320,00 €				
Maîtrise d'œuvre	40 000,00 €	48 000,00 €	Région DATAR	528 500,00 €	25,00%	102 000 €
Contrôle technique	2 500,00 €	3 000,00 €				
Coordinateur SPS	2 500,00 €	3 000,00 €	Département ACTIV 2	663 900,00 €	20,00%	108 027 €
Etudes de sol	3 500,00 €	4 200,00 €				
Géomètre	1 500,00 €	1 800,00 €	Emprunts	628 800,00 €		416 013 €
Aléas et imprévus	20 000,00 €	24 000,00 €				
Frais divers (redevance, notaire, publication)	4 000,00 €	4 800,00 €	FCVA (=Coût TTC 16,404%) Coût rénovation et coût extension	631 800,00 €	16,404%	103 640 €
Dépenses complémentaires (signalétique, extincteurs)	4 000,00 €	4 800,00 €				
Total Achat et extension	663 900,00 €	769 680,00 €	Total			769 680,00 €

Estimation prêt MSA sur Total HT (20%) plafonné	108 000 €
Besoin en prêt bancaire	308 013 €
FCVA (16,404% sur TTC- hors acquisition)	103 640 €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Rappel synthétique du projet initial

Le projet initial prévoyait :

1. La rénovation partielle du cabinet médical existant
2. La construction d'une extension d'environ 100m2 permettant d'accueillir les 2 médecins généralistes, les 2 infirmières libérales et un cabinet supplémentaire mutualisable (interne en médecine, permanence infirmière ASALEE, salle d'urgence...)

